

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

Prix de l'abonnement :

Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6[»] —
 » expéd. franco par la poste » 7[»] —
 Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3[»] 50
 » par la poste, franco » 3[»] 75
 On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du
 Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous
 les bureaux de poste.

Prix des annonces :

Pour 2 insertions, de 1 à 4 lignes, 50 centimes.
 » » de 5 à 7 » 75 »
 » » de 8 lig. et plus, 10 c. la lig.
 Pour 3 insertions, de 1 à 4 lignes, 75 centimes.
 » » de 5 à 7 » 1 franc.
 » » de 8 lig. et plus, 15 c. la lig.
 Tout envoi doit être affranchi.

NEUCHÂTEL. — Observations météorologiques. — Janvier 1861.

Jour du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrades.			Baromètre en millim. réduit à 0.	Eau tombée de 24 h. en millim.	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.	LIMNIMT. en mèt.	Tempér. du LAC en deg. cent.
	9 h. du m.	Minim.	Maxim.						
22	0	-2,5	2,5	732,0	0,0	Vent très faible.	Couvert, clair.	1,870	4
23	0,5	-1,2	2	730,2	0,0	Calme.	Brouillards.	1,890	4
24	-2	-3	0,5	732,2	0,0	Id.	Id.	1,900	3,5

EXTRAIT

DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du jeudi 24 janvier 1861.

FAILLITES.

1. Le tribunal civil du district du Val-de-Travers a prononcé la faillite du citoyen Henri-Émile Nicolet, marchand, fils de Daniel Frédéric, de la Sagne et des Ponts, domicilié à Travers, et de sa femme Julie, fille de Henri-Louis Jeanneret, domiciliée au dit lieu. En conséquence, les créanciers des époux Nicolet prénommés sont requis sous peine de forclusion : 1° De faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe du tribunal civil à Môtiers-Travers, dès le 25 janvier courant au 25 février 1861, ce dernier jour à 4 heures du soir, moment où les inscriptions au passif seront closes et bouclées. 2° De se présenter devant le tribunal de la faillite qui siégera à l'hôtel-de-ville de Môtiers, le 27 février 1861, dès les 9 heures du matin, pour soigner leurs intérêts dans la liquidation.

2. Le tribunal civil du district du Locle, a prononcé la faillite de la masse du citoyen Grégoire Bessi, originaire français, voiturier, demeurant au Locle. En conséquence tous les créanciers du dit Bessi sont requis de faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe du tribunal civil du district du Locle, dès le 24 janvier au 25 février 1861, ce dernier jour jusqu'à 6 heures du soir, moment où les inscriptions seront closes et bouclées. Ils sont en outre péremptoirement assignés à comparaître devant le tribunal civil du Locle, qui siégera dans la grande salle de l'hôtel de ville du dit lieu, le mardi 26 février 1861, dès les 9 heures du matin, pour suivre aux opérations ultérieures de cette masse en faillite.

3. Le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds a prononcé le décret des biens et dettes du citoyen Frédéric-Robert Grandpierre, émailleur, domicilié sur le Crêt-du-Locele, et en a renvoyé la liquidation au juge de paix. En conséquence tous les créanciers du dit Robert-Grandpierre sont invités à faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe de la justice de paix du dit lieu du 25 janvier au 1^{er} mars prochain, ce dernier jour jusqu'à 4 heures du soir. Ils sont de plus requis de se présenter à l'hôtel de ville du dit lieu, le 4 mars, à 9 heures du matin ; le tout sous peine de forclusion.

4. Le tribunal civil du district du Val-de-Travers a prononcé la faillite de Rodolphe Ita tailleur, fils de Jacob, de Stanheim, (Zurich), domicilié à Travers. En conséquence tous les créanciers du crédit Ita sont requis, sous peine de forclusion : 1° De faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe du tribunal à Môtiers-Travers dès le 25 janv. courant au 25 février 1861, ce dernier jour jusqu'à 4 heures du soir, moment où les inscriptions au passif seront closes et bouclées. 2. De se présenter devant le tribunal de la faillite qui siégera à l'hôtel de ville de Môtiers-Travers le 26 février 1861 dès les 9 heures du matin pour assister à la liquidation.

BÉNÉFICES D'INVENTAIRES.

5. Les héritiers de Frédéric-Alexis Guinchard, de Gorgier, en son vivant domicilié à la Baume (Gorgier), où il est décédé le 5 décembre 1860, fils de feu Abram-Henri Guinchard et de Marianne-Sophie née Jequier, ayant accepté sa succession sous bénéfice d'inventaire, le citoyen Frédéric Porret, juge de paix de St-Aubin, fait connaître aux intéressés que les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix de St-Aubin, dès le 24 janvier courant jusqu'au 8 février prochain, jour où elles seront clôturées à 5 heures du soir, et que la liquidation s'ouvrira à St-Aubin, dans la salle de justice de paix, le vendredi 15 février prochain, dès les 10 heures du matin. L'investiture a été postulée le 18 janvier courant par les héritiers suivants :

1° Henri Guinchard, de Gorgier, domicilié à Neuchâtel ;

2° Sophie née Guinchard, épouse de Frédéric Vaucher, de Fleurier, agriculteur, demeurant ensemble à Bôle ;

3° Elise née Guinchard, épouse de Auguste Nicoud, de Vanmarcus, demeurant ensemble au dit Vaumarcus ;

4° Cécile Guinchard, femme-de-chambre, demeurant à Nice, représentée par son parent, le citoyen Charles Guinchard, agriculteur, demeurant à Gorgier.

TUTELLES ET CURATELLES.

6. Les citoyens Jean-Jaques Lambert, agriculteur, demeurant à Gorgier, et Charles Henri Gaille, aussi agriculteur, demeurant à Fresens, nommés par la justice de paix du cercle de St-Aubin, en qualité de tuteurs de Aline, Rose et Marie, enfants mineurs de feu Jean-Henri Wehren et de Louise née Lambert, ont demandé que leur nomination fût portée à la connaissance du public, avec invitation à tous créanciers à quelque titre que ce soit, soit du père soit de la mère des pupilles, de faire connaître la nature et le chiffre de leurs réclamations à l'un des tuteurs, le prénommé Jean-Jaques Lambert, afin de pouvoir clôturer l'inventaire de cette masse.

7. La justice de paix des Ponts, dans son audience du 24 novembre 1860, a nommé le citoyen Frédéric Jeanneret-Robert, domicilié aux Ponts, curateur aux trois enfants de feu Henri-François Robert, qui sont nommément : Auguste-Henri, et Louis-Edouard Robert : ce qui est porté à la connaissance du public pour sa gouverne.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES DIVERSES.

8. Le 14 janvier 1861, ont été nommés et assermentés par le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds, les citoyens Marcelin Jeanrenaud, directeur des finances, Charles Knab, ingénieur cantonal et George DeMontmollin, avocat, syndics provisoires de la faillite de la société d'exploitation du chemin-de-fer par le Jura-Industriel, ayant mission essentielle, de suivre à l'exploitation de la ligne sus-nommée eu attendant la première réunion des créanciers et de faire payer toutes les sommes dues à la comp. par ses divers débiteurs.

Fin de l'extrait de la feuille officielle.

IMMEUBLES A VENDRE

MAISON A CORMONDRECHE, à vendre.

9. Le vendredi 15 février 1861, dès 6 heures du soir, dans la maison du village à Cormondrèche, on vendra par voie de licitation, les étrangers appelés, une maison avec jardin, situés dans la partie bise du village de Cormondrèche, tournés au midi et ayant la vue du lac et des Alpes. S'adresser aux propriétaires les hoirs de Jean-Pierre Douthaux, à Cormondrèche.

10. A vendre ou à louer, pour la St-Jean prochaine, la propriété de feu M. le maître-bourgeois Gallot, au Faubourg du Crêt. S'adr. pour les conditions à M. Ch.-H. Godet, bibliothécaire.

11. Le 28 janvier courant, à 6 heures du soir, à l'hôtel de commune de Colombier, le mandataire de M. François DuBois fera procéder à la vente des immeubles ci-dessous :

1° Aux plantées, rière Boudry, une vigne contenant 5 ouvriers, joûte de vent Mad. Fornachon, de bise la rue du champ, de joran David Barbier, et d'uberre Mad Perrochet.

2° A la Cendra, rière Colombier, une vigne de 2 ouvriers, joûte de vent André Robert, de bise David Barbier, de joran le docteur Saccé, d'uberre la commune de Colombier.

3° Au Villaret, rière Colombier, une dite contenant 6 ouvriers, joûte de vent F Borel et l'ancien Renaud, de bise l'ancien Renaud et autres, de joran l'hoirie de D' Bourquin, et d'uberre François Favre.

4° A Prélaz, rière Colombier, un champ contenant 11 émines, joûte de vent Ulysse Des-soulavy, de bise Eugène et Cécile Piquet, de joran Cécile Burkel-Dubois, d'uberre Adolphe Paris.

5° Sous Bôle, rière Bôle, un verger contenant 8 émines, joûte de vent et bise Abram Durig, de joran MM. Borel et Ravenel, d'uberre M. d'Ivernois.

6° Sous le Pré, rière Colombier, un champ contenant 5³/₄ émines, joûte de vent bise et Abram Durig, de joran M. d'Ivernois.

7° Aux Gouguellettes, rière Boudry, un champ et verger, joûte de vent Jean Berner, de bise la grande route et M. H. Bovet, de joran H. Verdan, d'uberre Louis Verdan, contenant environ 22 émines

8° Aux Prés d'Areuse, soit Gourbaraye, un champ de 5 émines, joûte de vent la veuve Duvoisin, de bise Ch. Bonhôte, de joran H. Bovet et autres, d'uberre M. Fatton.

S'adresser, pour les conditions, au notaire Baillot, à Boudry, ou au citoyen P. Barrelet-Leuba, à Colombier.

A vendre

UNE PROPRIÉTÉ

A CORCELLES.

Le 25 février prochain, à 5 heures du soir, dans l'hôtel de la Fleur-de-Lys, à Corselles, le curateur de M. A^{te} Schouffelberger, fera procéder à la vente par voie de minute,

d'immeubles que son pupille possède à Corcelles, savoir :

1° Une grande maison d'habitation, dans une des plus belles situations du village, jouissant d'une vue très-étendue sur le lac, les Alpes et le Jura ; elle contient un bel encavement de plus de 150 bosses ; elle est entourée d'un jardin, d'une vigne et d'un grand verger planté d'arbres fruitiers.

2° Une maison rurale et d'habitation, au haut du dit village, avec lessiverie indépendante, et environ 300 perches (7³/₄ ouvriers) de vignes attenantes à la maison.

S'adresser, pour voir les immeubles, aux locataires, à Corcelles, et pour les conditions, au curateur P. Barrelet-Leuba, à Colombier, ou au notaire Baillot, à Boudry.

13. M. Henri-Louis Huguenin, exposera en vente, le 1^{er} février 1861, au restaurant de la gare de Corcelles, à 6 heures du soir, 2 vignes aux Cortenaux, rière Peseux, l'une contenant 3 ouvriers fort, joûte de vent M. Alph. Martin et la veuve Pétremand, de bise M. David Duvoisin, au midi et au nord les chemins publics, l'autre contenant 1¹/₂ ouvrier, joûte de vent M. Henri Vidmer, de bise M. Louis Roulet, au midi un sentier public, et au nord M. David Roulet-Vaucher.

14. A vendre une maison dans la ville de Neuchâtel, rue des Halles n° 5, donnant aussi sur la rue du Seyon, et ainsi très-favorablement située pour toute espèce de commerce et d'industrie. S'adr. pour les conditions en l'étude du notaire Clerc à Neuchâtel, où la vente aura lieu par voie de minute le jeudi 7 février 1861, à 3 heures après-midi.

A VENDRE.

15. S. Pattegay, marchand mercier, rue Neuve des Poteaux dite au Carré, à Neuchâtel, avise sa clientèle que les articles lingerie à lui redemandés sont arrivés, ainsi que d'autres dont le beau choix, la fraîcheur et la modicité des prix ne laissent rien à désirer. En voici un aperçu :

Bonnets lingerie, de 25 cent à fr. 4.
 Cols, chemisettes, manches, de fr. 1 à fr. 6.
 Bonnets à rubans, mode de Paris, de fr. 3 fr. 10.

Intérieurs de chapeaux avec et sans fleurs, de 70 cent. à fr. 4

Chemises de Paris et sur mesure, de fr. 2[»] 50 à fr. 8.

Ganterie, bonneterie, cols, cravates, fichus, foulards. etc. etc.



16. On offre à vendre 12 laigres bien avinés en blanc et en rouge, chacun 10 cercles en fer très-forts, les douves ont 2 pouces fort d'épaisseur ; ils sont en très-bon état, et de la contenance d'environ 800 pots chacun, tous de la même dimension, ce qui garnit très-bien une cave. S'adresser pour les voir et pour les conditions à F.-S. Jeanneret, agent d'affaires, au Locle.

Le même offre à vendre un joli piano, à 6¹/₂ octaves, lequel est en très-bon état ; il sera cédé à un prix très-modique, vu le départ prochain du propriétaire.

ALLUMETTES de SALON sans odeur, GENRE VIENNOISES.

La douzaine de boîtes rondes, 80 centimes.
" " ovales, 60 "
Autres boîtes carrées de 2 francs et au des-
sus, grandes boîtes n° 1 à 4, la pièce de 15 c.
à 1 fr. **Chez Gerster-Fillieux.**

ULLMANN FRÈRES, rue de l'Hôpital, n° 10,

Ont l'honneur de prévenir le public et prin-
cipalement leurs clients, qu'ils viennent de re-
cevoir une quantité de marchandises et étoffes
pour hommes et pour dames.

Un grand choix d'articles pour ménage.

Toilerie en tous genres.

Nappages et serviettes.

Duvet et plumes.

Le grand choix et la variété de toutes ces
marchandises, ainsi que la modicité des prix,
nous font espérer d'être favorisés de demandes
pour lesquelles nous nous recommandons.

19. On offre à vendre, une courtine de 2000
pieds fumier de bêtes à cornes, rendu franco où
il conviendra aux amateurs. S'adresser à M. L.
Sandoz, secrétaire à la chancellerie, à Neu-
châtel.

20. A remettre ou à vendre, un magasin de
sellerie bien achalandé, contenant différents
articles, tels que : malles anglaises, sacs de
voyage, sacs de nuit, étuis à chapeaux, colliers
à l'anglaise, selles à l'anglaise, fouets, crava-
ches, licols, faux-colliers; un petit char à 4
roues et un à 2 roues, plusieurs tables et établis,
et autres articles dont le détail serait trop long.
S'adr. à J. Wirthner, sellier, vis-à-vis le bâ-
timent du concert, ou à son beau-fils, Ch. Wolf,
marchand de chaussures, rue du Temple-neuf,
n° 13.

21. Au magasin Borel-Wittnauer; **ritte
d'Alsace**, d'un beau gris argenté, à un prix
très-avantageux.

22. Un bassin de pressoir, tout neuf, de 7
pieds 8 pouces, sur 7 pieds 15 lignes de vide.
Des poteaux en chêne, des traverses et des da-
mettes, deux établis de charpentier neufs, deux
bois-de-lits, une berce, une armoire à deux
portes. En outre, 400 pieds de rablon, trois
toises de sapin sec, et fagots; de plus, deux
laigres, l'un de 6 1/2 bossés et l'autre de 8, le
tout à bon marché. S'adresser à Durig, char-
pentier à Peseux.

23. A vendre faute d'emploi une armoire à
deux portes en sapin verni, couleur noyer.
S'adresser à l'hôtel des Alpes.

AVIS.

24. MM. les propriétaires de vignes sont
avisés que J. L. Richard, vigneron à Cully
(Vaud), s'occupe toujours de plantation et de
la vente de barbuës. — Pour le printemps, il
aurait, outre 5 à 4000 marcottes Cortaillod,
premier choix, des barbuës de deux ans, et
d'un an fendant, et quelques mille marcottes
du même plant. S'adresser, pour renseigne-
ments, à M. Louis Regamey, chez M. Clottu,
allié Bonjour, à Cornaux (Neuchâtel).

25. A vendre chez Chollet, à Bussi, près
Valangin, 5 bonnes vaches à choisir dans 8;
la plus jeune a 50 mois, la plus âgée a 6 ans;
2 ont le veau et les 6 autres sont prêtes à vêler.
Plus, un beau taureau de deux ans.

Au Magasin du Faubourg

26. **T. BOSSON** vient de recevoir: pom-
mes pelées de choix et cerises sèches, brignol-
les, pruneaux de Bordeaux, raisins Malaga et
figues de Smyrne, morue, maccaronis de Nap-
les, idem d'Italie, blancs et jaunes assortis.
Eau de fleur d'oranger, en flacons, et liqueurs
diverses. Pastilles de Rozière, crème et fleur de
riz de Paris. Huile de noix nouvelles. Beau
saindoux et beurre fondu de Bavière, en petits
barils.

VERNIS POLITURE AU TAMPON.

Nouvelle invention à la portée de tous,
de Franç. WYSS et C^e, à Fribourg (Suisse).

27. Le polissage s'opère sans huile. Ce ver-
nis ne laisse aucune odeur et sèche à la minute.
Il est supérieur à tout autre produit analogue,
tant pour l'éclat et la solidité que pour la faci-
lité de l'application. Cette supériorité a été constatée
par les épreuves multipliées et par une
expertise faite le 12 juillet 1860, sous le contrôle
des hautes autorités du canton de Fribourg. Ce
vernis est indispensable aux ébénistes, tour-
neurs, armuriers, sculpteurs, etc. Il s'applique
admirablement au marbre, et lui donne un lus-
tre parfait. En outre l'emploi en est si simple
que chaque personne peut s'en servir elle-même
pour restaurer son ameublement.

Prix des flacons: 1/2 pot Suisse fr. 5.50 —
1/4 pot fr. 1.80 — 1/8 pot fr. 1.

Chaque flacon est accompagné d'un prospec-
tus indiquant la manière de s'en servir.

Dépôt à Neuchâtel, chez M. Borel-Wittnauer,
» à la Chaux-de-Fonds, chez M. Zingg-
Berton.

Librairie Ch. Leidecker à Neuchâtel.

28. **L'engagement de la foi** ou l'es-
prit de la ratification du vœu du baptême.
Discours adressé aux catéchumènes de Neuchâ-
tel, par M. le pasteur Henry. Broch. 8°, 50 c.

Histoire de la Confédération suisse,
depuis les premiers temps jusqu'en 1860,
par Alexandre Daguët; 5^{me} édit. 8°, fr. 4.50.

Instruction. Délassement. La Famille.
Journal pour tous. Publié sous la direction de
M. A. Vulliet; première année. Un beau et fort
volume illustré. fr. 4.

Adam Bède de Georges Elliot; 2 vol.
in-18, fr. 7.

Les soirées germaniques, offertes à
la jeunesse par M^{lle} Thérèse-Alphonse Karr.
Contes et Nouvelles. Un fort volume in-8° il-
lustré, fr. 4.

29. A vendre, chez Aug. Marthe, rue Fleury,
n° 5, deux jeux de fenêtres avec leurs fer-
metures, pouvant servir pour baraque, etc.; faute
d'emploi, on les cédera à bon compte. — Chez
le même, on trouve à louer des mécaniques
pour faire les saucisses, des fers à repasser et
des pots pour chauffer les fers.

30. A vendre, 500 poudres de vigne blanc,
premier plant de la ville. S'adr. rue du Neu-
bourg, n° 20, 2^{me} étage. — Chez le même, un
sac de militaire, et des épauettes de voltigeur
de droite.

31. On offre à vendre à la fabrique de Cor-
taillod, les matériaux de deux ou trois bâti-
ments à démolir, plus quelques ustensiles
provenant encore de l'ancienne fabrication d'in-
diennes.

32. On offre à vendre une **cheminée à
la Désarnod**, toute garnie avec ses tuyaux,
qui a peu servi et que l'on céderait à un bon
prix. S'adr. chez Ch. Glatz, petite Rochette.

33. On offre à vendre une action de fonda-
tion de l'Union horlogère, (5,000 francs), à de
favorables conditions. S'adr. au bureau de cette
feuille.

ON DEMANDE A ACHETER.

34. On demande à acheter, un **établi por-
tatif** à une place, pour horloger. S'adresser au
bureau d'avis.

A LOUER.

35. A louer, de suite, une chambre propre-
ment meublée, avec poêle. S'adresser rue de la
Treille, n° 4, 5^{me} étage.

36. A louer, dès maintenant, de préférence
à une personne journalière, une chambre non
meublée, bien éclairée et se chauffant très-
bien. S'adr. au bureau d'avis.

37. A louer, une grande cave non meublée,
très-vaste, qui peut aussi servir pour entrepôt
de marchandises. S'adresser à Joséphine Godon,
au Landeron.

38. De suite une chambre meublée, bien
éclairée, se chauffant, au 4^{me} étage, n° 15,
Grand'rue.

39. A louer, de suite, une chambre meublée.
S'adr. rue du Temple-neuf, n° 9, 1^{er} étage.

40. A louer, de suite, une petite cave dans
laquelle se trouvent 5 ou 4 bouteillers. S'adr. à
M. Jaq. Mouraire, rue du Seyon.

41. A louer, dès-à présent ou pour la belle
saison seulement, dans un des beaux villages
au centre du Val-de-Ruz, un ou deux jolis ap-
partements vernis, agréablement exposés, avec
dépendances et jardin. S'adr. au bur. de cette
feuille.

42. A louer, de suite, une chambre meublée
située au soleil, se chauffant et indépendante,
pour un ou deux messieurs. S'adresser chez
M. Zélim Droz, au faubourg, 48, au 2^{me} étage.

43. Rue des Epancheurs, n° 6, 5^{me} étage, à
louer ensemble ou séparément, deux chambres
contiguës et indépendantes, l'une au midi, l'aut-
re au nord; une seule est meublée.

44. On offre à louer à des horlogers honnê-
tes et tranquilles, quatre beaux jours de fenê-
tre; on ajouterait la pension et la couche si
on le désire, le tout à un prix modéré. S'adr.
à P.-U. Bouchs ou à Henri-Louis Favre, au-
bergiste à Vilards, (Val-de-Ruz) qui indiquera.

45. A louer, pour le 1^{er} février, une cham-
bre meublée se chauffant. S'adr. au bureau
d'avis.

46. La commune de Boudevilliers offre à
louer, pour le 25 avril 1861, l'établissement
qu'elle possède à Botte, à quelques minutes du
village, comprenant outre un logement com-
mode, un battoir à grain et une scierie.

Cet établissement, qui présente de grands
avantages, et auquel il pourra être ajouté quel-
ques pièces de terre à proximité, sera remis le
lundi 11 février prochain, dès les 2 heures
après-midi, dans la maison de Commune, où
les amateurs sont invités à se rencontrer.

Boudevilliers, le 21 janvier 1861.

Le Conseil administratif.

47. On offre à louer une jolie chambre me-
ublée à un monsieur de bureau, au 5^{me} étage,
n° 19, rue de l'Hôpital.

48. A louer, pour la Saint-Jean prochaine,
ou pour le mois de mars si on le désire, une
petite maison au Vauseyon, comprenant quatre
chambres, dont deux se chauffant, cuisine, cave
et dépendances; on pourrait y joindre un jardin
et un petit plantage. S'ad., pour voir la maison,
à Ant. Gyger, locataire actuel, et pour les con-
ditions, à F.-A. Wavre, notaire.

49. A louer, à la rue des Moulins, une
grande cave vide très-fraîche, et propre à con-
server tous liquides et marchandises. S'adresser
à M. Fornachon-Berthoud.

50. A louer, pour de suite, une jolie cham-
bre meublée se chauffant, située près du Crêt,
avec ou sans la pension. S'adresser au bureau
d'avis.

51. A louer, une chambre chauffable, bien
éclairée, pour un monsieur. Chez Humbert, rue
du Bassin, n° 4.

52. A louer pour de suite, à un monsieur,
une belle grande chambre meublée, jouissant
du soleil. S'adresser rue Saint-Maurice, n° 4,
au 5^{me} étage.

ON DEMANDE A LOUER.

53. On demande à louer pour de suite ou
pour la Saint-Jean, un logement de deux à trois
pièces avec dépendances. S'adresser au bureau
d'avis.

54. On demande à louer, de suite on pour
la St-Jean, soit un restaurant, déjà en exploi-
tation, soit un local permettant d'y en former
un, ou, si un établissement de ce genre ne
convenait pas au propriétaire, pour y établir
un magasin de détail. S'adr. à M. Zélim Droz,
faubourg de l'Hôpital, n° 48.

55. On demande pour deux dames, un lo-
gement de 4 à 5 pièces, de 500 fr. et au-dessus.
S'adresser à la papeterie Gerster-Fillieux.

56. Un maître cordonnier demande à louer
en ville, pour y entrer entre ci et la St-Jean,
un appartement de trois pièces, cuisine, cave,
galetas, etc. S'adr. au bureau d'avis.

OFFRES DE SERVICES.

57. Une très-bonne cuisinière, 56 ans, de la
partie française du canton de Fribourg, pourvue
de bons certificats, demande à se placer dès-à
présent. S'adr. à Robert Brandt, à Estavayer.

58. Une domestique qui ne parle que le fran-
çais, désire trouver une place pour faire tout le
service d'un ménage; elle sait coudre, trico-
ter, etc. S'adr. à M^{me} Weber, rue des Fausses-
Braies, n° 5.

59. Un jeune homme, 19 ans, d'une bonne
famille de Wangen et bien recommandé, de-
mande une place de commis ou de domestique
dans un bureau ou magasin; il ne serait pas
exigeant pour le salaire, désirant principale-
ment se perfectionner dans le français. S'adr. à
Aug. Richter, rue des Moulins, n° 26, au second,
qui donnera les renseignements nécessaires.

60. Une personne d'âge, du Val-
de-Ruz, s'offre pour femme-de-
chambre ou faire un petit ménage;
elle sait bien coudre et repasser;
elle aimerait entrer tout de suite. S'adresser à
M^{me} Pfsi, rue du Concert, à Neuchâtel, n° 6.

61. Une bernoise recommandable, qui parle
un peu le français, possédant de bons certificats,
cherche à se placer pour le service d'un mé-
nage ou pour fille de chambre; elle sait coudre,
tricoter, servir à table, etc. S'adr. au bureau
d'avis.

62. Un jeune homme, 24 ans, neuchâtelois,
pouvant fournir de bonnes recommandations,
aimerait trouver une place de domestique de
magasin ou de commis-voyageur. S'adresser au
bureau d'avis.

63. Une domestique demande une place pour
faire un petit ménage, bonne d'enfants ou fille
de chambre. S'adr. rue du Neubourg, n° 9,
chez Sophie Hubacher.

64. Une bonne cuisinière du grand-duché
de Bade, d'âge mûr, aimerait trouver à se pla-
cer le plus tôt possible, dans une bonne maison;
elle parle un peu le français et elle est porteuse
d'excellents certificats. S'adr. au bureau d'avis.

65. Une jeune fille de la Suisse allemande
pourvue de bons certificats, et qui aimerait ap-
prendre le français, cherche à se placer com-
me bonne ou femme de chambre. S'adr. à Mad.
Meyer, rue du Coq-d'Inde, n° 12.

66. Une bonne nourrice désire se placer.
S'adresser à **Sophie Stouky, sage-fem-
me**, rue des Moulins, n° 17.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

67. L'on a égaré dans la ville, jeudi soir,
un bout de chaîne de montre en or, avec une
clef et un cachet. Le rapporter contre récom-
pense, à M. de Sandoz-Morel.

68. Perdu il y a une dizaine de jours, de-
puis Neuchâtel à Serrières, une boîte noire, fer-
mée à clef et entourée d'une courroie, renfer-
mant des papiers et plusieurs autres objets. On
prie de la remettre au bureau d'avis contre ré-
compense.

69. Perdu lundi 21 courant, de l'ancien hôtel-de-ville à la rue Saint-Honoré, en passant par la place Purry, une clef de montre en or. La personne qui l'a trouvée est priée de la rapporter, contre récompense, place de l'ancien Hôtel-de-ville, n° 5.

AVIS DIVERS.

70. Les personnes à qui les frères Jeanrenaud doivent, et celles qui peuvent leur devoir, sont priées de s'adresser à M. Ch.-Humbert Jacot, qui est chargé de la liquidation de leurs comptes.

71. Dans une des familles les plus distinguées de la Hollande, on demande, pour faire l'éducation de deux jeunes demoiselles, une institutrice âgée de 25 à 50 ans, qui ait déjà quelque expérience, et qui soit à même d'enseigner ce qui appartient à une bonne éducation, entre autres la musique et les langues modernes. S'adresser par lettres affranchies, à M. A. Soguel dit Picard, instituteur aux Ponts.

72. M. Gustave Sandoz, domicilié à la Boine, maison Virchaux, à Neuchâtel, informe le public qu'il entreprend toute espèce de rhabillages concernant l'état d'horloger, montres de toute façon, pendules, cartels, horloges en tous genres, à la garantie pour une année sauf accident; il ressoude aussi la bijouterie. Il espère que sa longue pratique dans le rhabillage, et la fidélité de son ouvrage, lui vaudront la confiance publique à laquelle il se recommande, et il fera son possible pour satisfaire les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

73. Les soussignés, passagers du navire *Jeanne-Louise*, en destination de Buenos-Ayres, après avoir déjà exprimé leur reconnaissance à la maison Steinmann et C^e, à Anvers, ainsi qu'à M. le capitaine Barelds, croient ne pouvoir se dispenser de donner une déclaration semblable à **M. Zwilchenbart, à Bâle**. Sur le point de quitter la terre-ferme, ils éprouvent en particulier le besoin d'exprimer encore une fois leur bien cordiale gratitude à **M. Delporte**, qui les a accompagnés de Bâle à Anvers. Ils se séparent de lui en formant les vœux les plus vifs pour son bonheur, et ne peuvent trouver des termes pour rendre les sentiments que leur inspire la sollicitude vraiment paternelle dont il les a entourés.

Des rives de l'Escaut, le 11 octobre 1860.
Charles Morelli. — Conrad Held, pour M. Delporte. — Jordan Hummel. — Je déclare être satisfait, Ch. Perroset-Hentzi. — Jakob Knecht von Döttingen, c. Aarau. — Victor Farine. Melchior Farine. — A. Aubry. — Antoine-Joseph Aubry. — Johannes Bigel. — Christian Frutiger. — Lorenz Knecht, satisfait. — Au nom de la famille, Xavier Aubry. — J.-J. Schidknecht. — Simon Frêne fils. — Ch.-Alexandre Martin. — Nous désirons que cette déclaration soit insérée dans la gazette *National* de Chaux-de-Fonds, et de Berne, Eugène-Adolphe Aubry. — Adolphe Nicole.

Théâtre de Neuchâtel,

direction de M. Arnaud.

Lundi 28 Janvier 1861,

SPECTACLE DEMANDÉ.

Entrées de faveur suspendues.

POUR LA PREMIÈRE FOIS

ANNETTE

ou la femme qu'on doit aimer,

comédie en 5 actes, en vers, par M. A. Ramus.

LES ANGLAIS EN VOYAGE,

vaudeville en un acte.

On commencera à 7^{1/2} h. par

L'HISTOIRE DE CINQ CENTIMES,

vaudeville en un acte.

JE SUIS ENRHUMÉ DU CERVEAU,

chansonnette comique chantée par M. Philippe.

OMNIBUS

ENTRE

NEUCHÂTEL, SAINT-BLAISE ET MARIN,

départ de l'hôtel du Soleil.

HENRI GUNTHER fera, dès le 27 janvier 1861, partir un omnibus de Neuchâtel à Marin et retour.

Départ de Neuchâtel à 8 heures du matin et à 1 heure du soir.

» Marin à 9 heures du matin et à 5 heures 15 minutes du soir.

PRIX DES PLACES.

De Neuchâtel à Saint-Blaise, 50 c. — De Neuchâtel à Marin, 70 c.

Nota. Le jeudi ou jour de grand marché, la voiture partira de Neuchâtel à 7 heures du matin; de Marin, à 8 heures du matin; **deuxième départ de Neuchâtel**, à 11 heures du matin.

76. Une personne de 52 ans cherche de l'occupation à la journée, pour faire la cuisine, laver le linge, récurer, etc. S'adr. à Anna Härter, chez M^{me} Wolber, au Tertre, n° 8.

77. Une demoiselle allemande, sachant aussi le français et connaissant à fond l'état de tailleur, désire se placer comme première femme-de-chambre, soit en Suisse ou à l'étranger. S'adresser, par lettres affranchies, sous les initiales M. B., poste restante, à Colombier.

CONFÉRENCE PUBLIQUE

au profit des chrétiens de Syrie et des victimes des inondations en Suisse.

Jeudi 31 janvier, à 8 heures du soir, à la salle des Concerts,

Réflexions sur **LES PREUVES** de l'existence de Dieu, par M. Secrétan.

Société de construction de Neuchâtel.

Appel de fonds. — Paiement d'intérêts.

79. Les actionnaires sont prévenus, aux termes des statuts :

1° Qu'ensuite de décision du conseil d'administration, le 8^{me} versement de fr. 10 par action est appelé du 25 au 31 janvier 1861 (Art. 14).

2° Que l'intérêt des actions, pour 1860, sera déduit du versement à recevoir, à raison de fr. 2⁷⁵ par action, contre la remise du coupon au 31 décembre 1860.

3° Que l'intérêt des versements anticipés sera payé à la même époque, sur la présentation des actions et des quittances des dits versements.

Dès le 1^{er} février, les actionnaires en retard supporteront la retenue à raison de 5 % l'an pour chaque jour de retard (Art. 17).

Les opérations auront lieu dans les bureaux de la société, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 heures. Neuchâtel, le 26 novembre 1860.

Le Secrét., F.-V. BOREL.

80. Une ancienne maison en horlogerie de Chaux-de-Fonds, demande comme **commis** un jeune homme connaissant les langues allemande et française. Le bureau d'avis indiquera.

81. M. **Levier-Greiff**, chirurgien-dentiste, fait savoir à l'honorable public qu'on le trouvera chez lui dès le 25 courant.

82. On demande, de suite, deux bonnes **ouvrières pierristes**. S'adr. au bureau d'avis.

CONFÉRENCES pour HOMMES.

83. La prochaine conférence aura lieu, comme à l'ordinaire, lundi 28 janvier, à 8 h. du soir, aux Berclès; elle sera tenue par M. **Ch. Godet**, bibliothécaire, et aura pour sujet : **Les palmiers**.

84. Les communiens externes de Cortaillod sont informés, qu'une assemblée générale de commune aura lieu le lundi 28 janvier à 8^{1/2} heures du matin, dans la salle des séances hôtel de commune.

Cortaillod, 22 janvier 1861.

Le secrétaire.

L.-A. POCHON-BINDITH.

Société neuchâteloise

D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Samedi 26 janvier 1861, à 8 heures du soir,

De l'art de bâtir au moyen-âge,
par M. G. Ritter, ingénieur-civil

Avec le concours de la société de chant **'ECHO de l'Atelier**.

86. **Charles-H. Bonhôte fils, maître ramoneur, reste rue du Neubourg, n° 17.**

AVIS AUX ÉMIGRANTS.

87. Pour répondre aux nombreuses demandes qui me sont adressées au sujet des colonies suisses dans la république Argentine, je prévient les personnes intentionnées d'y émigrer, que les deux colonies Espéranza et Santa-Fé sont au complet, ensuite qu'on n'y reçoit plus de colons, mais qu'on expédie maintenant pour les nouvelles colonies **San-Carlos** et **San José**. La 1^{re} n'est que pour les familles composées d'au moins 4 à 5 personnes au-dessus de 14 ans, et lesquelles possèdent, outre l'entrain pour la culture de 118 poses de terrain, les fonds (fr. 5 à 6000) pour tout payer argent comptant, puisqu'on n'y fait plus d'avances; tandis que l'autre convient aux familles n'ayant que des enfants en bas âge, et lesquelles ne possèdent guère que les fonds pour le voyage, désirent donc qu'on leur avance le terrain (60 poses), le bétail, les vivres et les matériaux pour l'habitation.

Les jeunes gens peuvent aussi partir seuls, en qualité d'ouvriers, cultivateurs, domestiques, ou pour les mines du nord. De bons travailleurs sont fort bien payés dans les villes, comme aux colonies.

Nous expédions aussi deux ou trois fois par mois pour tous les principaux ports de mer de l'**Amérique du Nord**, (New-York, Nouvelle-Orléans), et du **Sud**, (Buenos-Ayres, etc.), ainsi que de l'**Australie**, par navires à voiles et par bateaux à vapeur.

Nos prix de transport sont fixes, toujours les mêmes, payables au départ, et arrivés au lieu de destination, chacun peut aussi librement disposer de sa personne qu'ici. Pour les renseignements et les contrats de voyage, s'adr. à W.-Fr. Lips, avocat, rue du Musée, 4, à Neuchâtel.

88. On se recommande à l'honorable public pour tapisser les chambres, soit à la journée, soit à la pièce. On promet de faire de l'ouvrage propre et bon marché. S'adr. rue des Epancheurs, n° 8, 1^{er} étage.

89. Les citoyens Hess et C^e menuisiers-ébénistes à Serrières, informent l'honorable public et notamment leurs anciennes pratiques, qu'ils continuent à confectionner toutes sortes de meubles sous commande à des prix modérés; ils continueront à vendre de gré à gré différents meubles de leur fabrication à des prix réduits; et, contrairement aux bruits répandus dans le public, ils s'occupent toujours du sciage des gros billons et des planches pour placage.

Municipalité des Ponts-de-Martel.

90. Le conseil municipal met au concours la place nouvellement créée de garde municipal et concierge de la maison d'éducation. Les aspirants à ce poste pourront prendre connaissance des avantages et restrictions qui y sont attachés, et déposer leurs soumissions auprès de M. le président du conseil municipal, d'ici au 15 février prochain.

Ponts-de-Martel, 15 janvier 1861.

Au nom du conseil municipal,
Le secrétaire, C. CHAPUIS.

91. **Pour conserver notre industrie d'horlogerie et l'attirer toujours davantage à Neuchâtel**, un horloger fabricant depuis plus de 20 ans, demande un associé pouvant disposer de fonds nécessaires. S'adr. au bureau de cette feuille.

92. Une jeune demoiselle saxonne désire entrer dans une famille chrétienne de ce pays, où, tout en apprenant la langue française, elle enseignerait l'allemand et dirigerait l'instruction des enfants. Elle aiderait même, au besoin, la maîtresse de maison dans les soins du ménage. Du reste elle se contenterait de petits honoraires. S'adr. à Mad. Cellier, à Neuchâtel.

93. **J. Sommer et J. Wurm**, ébénistes, rue des Epancheurs, n° 4, à Neuchâtel, ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de s'établir en cette ville; ils se recommandent pour tout ce qui concerne l'**ébénisterie** et la **menuiserie**; leurs ouvrages ne laissent rien à désirer, tant sous le rapport de la bienfaisance que sous celui de leurs prix. Echange et achat de vieux meubles. Chez les mêmes, à vendre un lavabo avec marbre, à un prix raisonnable.

94. MM. les actionnaires de la **Société immobilière** pour la classe ouvrière, sont convoqués en assemblée générale pour **jeudi 31 janvier courant**, à 11 heures du matin, dans la petite salle des concerts à Neuchâtel.

A teneur de l'article 21 des statuts, l'assemblée générale se compose de tous les porteurs de deux actions au moins.

Ordre du jour :

1° Reddition des comptes du conseil d'administration.

2° Fixation du dividende pour 1860.

Neuchâtel, 16 janvier 1861.

Au nom du conseil d'administration :

Le Président,

F. de MONTMOLLIN.

Le Secrétaire,

QUINCHE, notaire.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

95. Gigon, tourneur, fabricant de chaises, prévient l'honorable public et particulièrement ses nombreuses pratiques, qu'il a transféré son domicile à St-Aubin. Il est toujours bien assorti en chaises de paille pour appartements et cafés; et il se charge comme par le passé du paillassage des chaises; les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance sont priées de lui envoyer leurs chaises soit par le bateau à vapeur ou le chemin de fer, ou elles leurs seront rendues franco de port à domicile.

PAR ADDITION.

96. Au café du Mexique, il vient d'arriver un envoi de belles volailles de la Bresse, poules, chapons, etc.

97. On demande à louer **un violon** pour un commençant. S'adr. aux Berclès, n° 16, rez-de-chaussée.

98. Une fille robuste et forte, désire trouver une place pour faire tout ce qui se présente ou pour aider dans un ménage. S'adresser au bureau d'avis.

Chauffage des temples

DE NEUCHÂTEL.

— Il a été annoncé dimanche dernier, du haut de la chaire, de la part du conseil des anciens de la paroisse de Neuchâtel, qu'il se ferait dimanche prochain, 27 janvier, à l'issue des deux services du matin et du soir, une collecte destinée à achever de couvrir les frais de l'établissement et de l'entretien du chauffage de nos deux temples.

Voici le compte des recettes et des dépenses relatives à cet objet, tel qu'il a été arrêté et approuvé par le conseil des anciens, à la date du 15 novembre 1860 :

Délivrances.

Dépenses pour la construction des calorifères et accessoires Fr. 10,681*07
Dépenses pr la houille et les chauffeurs » 1,269*10
Fr. 11,950*17

Recettes.

Souscript. de 326 paroissiens Fr. 5,967*55
— de la Commune de Neuchât. » 2,500*—
— de la Municip. de Neuchât. » 1,000*—
Reçu de 3 paroissiens le prix de 3 chauffages du temple, opérés pendant la semaine et sur leur demande » 60*—
Reçu p. intérêts à 3 1/2 p. cent sur le produit de la souscription placé momentanément » 20*22

Recettes à déduire 9,547*77

Il reste ainsi dû au Caissier Fr. 2,402*40

Nous avons souvent entendu dire que c'était à la Municipalité ou à la Commune à se charger de cette dépense. Le compte ci-dessus fera voir que l'une et l'autre y ont pris une large part, aussi large, sans doute, que l'a permis l'état de leurs finances. Sans désespérer de ce que pourra faire encore pour cet objet celle des deux administrations à laquelle sera adjugée la propriété des temples, le conseil des anciens fait appel à la bonne volonté des paroissiens, leur demandant de concourir avec lui à l'achèvement d'une œuvre qu'ils ont commencée ensemble. — Le tabernacle fut construit par les offrandes volontaires d'Israël : refuserions-nous, nous chrétiens, l'offrande qui nous est demandée pour chauffer nos temples ?

Le conseil des anciens compte sur le généreux concours de l'église.
Neuchâtel, 21 janvier 1861.

ÉTAT CIVIL DE NEUCHÂTEL.

PROMESSES DE MARIAGE.

François-Félix Machon, négociant, de Gex (France), et Marie-Françoise Barbey; les deux domiciliés à Neuchâtel.

François-Aug. Giobbe, horloger, neuchâtelois, et Anna Izot, horlogère; les deux domiciliés à Neuchâtel.

Antoine Moser, menuisier, français, et Catherine-Philippine-Marguerite-Augustine Jeanjaquet; les deux domiciliés à Neuchâtel.

Samuel Delachaux dit Gay, libraire, du Locle, et Andriette Friberg, institutrice; les deux domiciliés à Neuchâtel.

Justin-Henri Jeanrenaud, domestique, de Môtiers, et Caroline-Henriette Roth, tailleur; les deux domiciliés à Serrières.

NAISSANCES.

Le 12 janvier. Léonie-Ernestine, à Samuel-David Jomini et à Elise-Augustine née Faivre, vaudois.

Le 14. William, à Charles-Frédéric Jeaneret et à Rose née Perregaux, du Locle.

Le 17. Laure-Augustine, à Georges-Alexandre Verdan et à Louise-Augustine née Prollius, de Neuchâtel.

Le 18. Ida-Sophie, à Christian Kunti et à Anna-Barbara née Liebi, bernois.

Le 19. François-Fritz-Louis, à Charles-Louis de Perrot et à Rose née Bovet, de Neuchâtel.

Le 20. Jean-Emile, à Ami-Constant Quinche et à Marie-Elisabeth née Yenni, de Chézard et Saint-Martin.

DÉCÈS.

Le 18. Jean-Henri Touchon, 71 ans, 8 m., 28 jours, médecin-chirurgien, veuf de Adèle-Louise-Sophie née Wavre, de Neuchâtel.

Le 18. Adèle Cornu, 52 ans, 10 mois, 7 j., lingère, célibataire, de Neuchâtel.

Le 19. Un enfant du sexe masculin, mort-né, à Louis-Alfred Huguenin-Vuillemin, et à Adèle née Matthey-Doret, du Locle.

Le 19. François-Fritz-Louis, 4 heures, fils de Charles-L. de Perrot et de Rose née Bovet, de Neuchâtel.

Le 20. Anne-Elisabeth née Brenier, 70 ans, 5 mois, 22 jours, veuve de Daniel-Gottlieb Schurch, bernois.

Le 22. Louis-Alfred, 26 jours, fils de Louis Blondel et de Henriette-Mélanie née Longet, vaudois.

PRIX DES DENRÉES

au marché de Neuchâtel du 24 Janvier 1861.

Pommes de terre nouvelles, le boisseau	fr. 1 50
Haricots en grains le boisseau	6 —
Pois, le boisseau	5 —
Pommes, la gerle	5 —
Carottes, id.	4 —
Poires, la gerle	7 —
Noix, le boisseau	1 60
Grus et habermehl, le boisseau	6 —
Raves, le boisseau	1 60
Oufs, la douzaine	80 —
Lard la livre	90 —
Beurre en livres	1 10
Beurre en mottes	1 05
Miel, la livre	1 —

Nombre de chars pesés au poids public.

Foin, 12 chars, fr. 3*25 le quintal.

Paille, 48 chars, fr. 3*30.

BULLETIN DES CÉRÉALES.

MARCHÉ DE NEUCHÂTEL, 24 Janvier 1861

Froment	le boisseau fr. 5*50 à fr. 5*70
Seigle	» » 2*70 à » 3*10
Orge	» » 2*25 à » 3*—
Avoine	» » 1*40 à » 1*50

Berne, 22 janv. — Epeautre, (Kernen)-le viertel, prix moyen: fr. 5*85.

Hausse: fr. 0*09.

Munich, 19 janvier. — Froment (Wai-zen), le scheffel, prix moyen, fl. 20*40 kr.

Baisse: fl. 0*20 kr.

Lindau, 19 janv. — Epeautre (Kernen), le scheffel, prix moyen: fl. 25*05 kr.

Baisse: fl. 0*35.

Inondations en Hollande.

Une correspondance d'Amsterdam donne les détails suivants sur les désastres causés par les inondations: « La rivière du Waal, encombrée d'immenses glaçons, a rompu les digues qui la contenaient et a complètement submergée l'île appelée Bommeler Ward, qui forme la pointe sud-ouest de la Gueldre, entre le Waal et la Meuse. Dix-huit villages sont entièrement sous l'eau, sur une étendue de pays de 10 à 12 lieues de longueur et de 3 à 4 lieues de largeur. Une population de plus de 20,000 âmes n'a trouvé son salut que dans une fuite précipitée à travers les eaux, sans pouvoir emporter quoi que ce soit. On ignore encore le nombre de ceux qui ont péri, surtout de femmes et d'enfants; mais les maisons, avec tout ce qu'elles renfermaient de chevaux, de bétail, de meubles, etc., tout est perdu. La Meuse a franchi ses digues et couvre une partie du Brabant septentrional sur une longueur, assure-t-on, de plus de 20 lieues. Là aussi le désastre est immense; et, pour surcroît de malheur, on s'attend à chaque instant à voir le district de Fiel, au nord de celui de Bommel, aussi envahi par les eaux. »

Les journaux en Suisse.

— Voici un petit relevé statistique des journaux de la Suisse, qui, d'après la *Schwyzer Zeitung*, ne s'élèvent pas à moins de 300. Ce chiffre se répartit comme suit entre les différents cantons: Berne, 43; Zurich, 36; Vaud, 24; Genève, 22; St-Gall, 21; Argovie, 20; Bâle-ville, 18; Neuchâtel, 17; Grisons, 12; Lucerne, 11; Schaffhouse, 10; Thurgovie, 10; Soleure, 9; Tessin, 8; Schwyz, 7; Fribourg, 7; Zoug, 7; Glaris, 5; Appenzell, (Rh. ext.), 3; Bâle-Campagne, 3; Valais, 3; Uri, 1; Nidwald, 1; Obwald, 1; Appenzell (Rh. int), 1. — De ces journaux, 9 paraissent 7 fois par semaine; 28, 6 fois; 1, 4 fois; 20, 3 fois; 56, 2 fois; 117, 1 fois; 1 paraît 3 fois par mois; 21 paraissent 2 fois, et 42, 1 fois. — Sous le rapport de la langue, on compte 210 journaux

en allemand; 78 en français; 9 en italien et 3 en romanche. Avec l'année 1860, 38 journaux ont cessé de paraître; en revanche 1861 en compte 56 nouveaux.

Commerce du thé.

— Pour se faire une idée exacte du rôle que joue le thé dans la consommation britannique, il suffit de se rendre compte d'après les documents officiels des quantités de ce produit qui entrent annuellement dans les ports anglais. Londres, principal centre de commerce, en reçoit 69 millions de livres; Liverpool, 5 millions et demi; Belfast, Dublin et Cork (Irlande), onze à douze cent mille livres; total, 76,700,000 livres! Ce poids constitue le chargement d'une flotte de plus de 68 navires de 500 tonneaux chacun. Se figure-t-on les prodigieuses quantités de tasses de thé que représentent ces masses presque fabuleuses du précieux produit chinois, absorbées annuellement par la Grande-Bretagne! Quand une denrée est entrée si profondément par un usage séculaire dans la consommation d'un peuple, ne peut-on pas dire à bon droit qu'elle est un objet de première nécessité?

Nouvelles de l'étranger.

SITUATION. — Les lignes suivantes, tirées d'une correspondance de Paris du 23 courant, signalent la gravité des événements qui se préparent en Hongrie et aux États-Unis.

» En Hongrie, il est inutile de se le dissimuler, toutes les tentatives d'accommodement et de transactions sont devenues inutiles, et le mot d'ordre est donné partout de se préparer à un soulèvement qui ne peut plus se faire attendre, soulèvement auquel vous pouvez être assuré que Garibaldi prendra part. Des deux côtés, — du côté de l'Autriche aussi bien que de celui de la Hongrie, — les protestations et les déclarations légales qui se font jour ne sont plus qu'une fiction, et l'on se contente simplement de pousser le temps de l'épaule, jusqu'au jour fatal où nous verrons recommencer les événements de 1848 et 1849. Ce jour-là, et il n'est plus éloigné, vous verrez tomber comme un rideau le ministère libéral qui dirige dans ce moment les affaires de la monarchie autrichienne, et apparaître derrière lui le parti militaire et absolutiste que l'Europe connaît. Ce changement à vue précédera-t-il ou suivra-t-il le soulèvement de la Hongrie? Je ne sais: dans tous les cas, soyez assuré que, s'il le suit, il ne sera guère en retard que de 24 ou 48 heures.

» La révolution qui se médite en Hongrie est accomplie aux États-Unis, et chacun de chercher à prévoir ce qui va sortir de ce bouleversement si rapide et si inattendu. Je n'entre pas ici dans des détails qui ne sont pas de ma compétence; mais ce que je puis vous dire, parce que peut-être vous l'ignorez, c'est que le représentant de l'Angleterre à Washington a fait, au nom de son gouvernement, une déclaration des plus énergiques auprès de M. Buchanan, dans laquelle il est dit, « que sans vouloir s'immiscer dans les affaires intérieures du pays, l'Angleterre est résolue à combattre la traite (que songent à rétablir les Etats à esclaves) de la façon la plus énergique, et que si le Sud essayait d'organiser cet abominable trafic, il pouvait s'attendre à voir les vaisseaux anglais venir chercher les négriers jusque dans ses ports. »

— On écrit de Marseille, le 21 janvier, au *Messageur du Midi*:

« Une lettre de Gaëte, en date du 19, contient ce qui suit :

» La résolution du roi, de la reine, des princes, et je crois pouvoir ajouter de la garnison, est bien ferme. On se battra jusqu'à l'extrémité, et on espère ne point succomber.

» On fait tous les préparatifs de défense. On ne voit que transporter des munitions. Les Napolitains, ordinairement si bruyants, ont pris un air de gravité calme que je ne leur connaissais pas. Chacun sent que le moment est solennel.

» Il paraît que le nonce, les ministres de Saxe et de Bavière suivront l'exemple de l'ambassadeur d'Espagne, et ne quitteront pas Gaëte.

» Je suis à même de vous communiquer les dernier passages de la courte lettre que le roi

écrivait naguère à l'empereur des Français. Cette lettre se termine ainsi :

» Je défendrai mes droits jusqu'au dernier moment; si je suis tué, ma mort sera mon plus beau titre de gloire au souvenir de la postérité. Si je suis fait prisonnier, l'exemple de François I^{er} m'a appris que mon honneur serait sauf; et je n'aurai rien cédé des droits de mes successeurs. »

NAPLES, 19 janvier. — De nombreuses arrestations ont été faites hier et aujourd'hui à Naples.

NAPLES, 22 janvier. — Le bombardement de Gaëte a commencé aujourd'hui. Quatorze navires piémontais sont devant cette place.

NAPLES, 19 janvier. — Hier matin, de nombreux groupes ont stationné sur la place du Palais-Royal, des rassemblements ont parcouru la rue de Tolède aux cris de: Vive Garibaldi! à bas ses ennemis! à bas les ministres vendus! Ces rassemblements ont été dissipés pacifiquement par des troupes de gardes nationales.

Dans les Abruzzes, l'armée piémontaise, commet des actes d'une cruauté inouïe, ainsi on dit que le général Pianelli a dernièrement fait piller et livrer aux flammes un village, fusiller le curé et un grand nombre de ses habitants, uniquement par les motifs que les insurgés avaient fait de cette localité un lieu de rassemblement. Nous doutons que des procédés aussi barbares soient de nature à attirer beaucoup de sympathie à la cause du roi galant homme.

Dans ces mêmes provinces le mouvement anti-annexionniste fait des progrès extraordinaires; les villes de Chieti et d'Avezzano sont menacées; un nombre considérable d'habitants ont déjà quitté toutes ces localités et la guerre engendre de tous côtés la misère. Aucuns travaux publics importants n'ont été entrepris en province. Les concessions de chemins de fer sont indéfiniment à l'état de projet.

MOLA DI GAËTE, 22 janvier. — (Dépêche officielle.) — La place a ouvert un feu très-vif ce matin à 8 heures. Nos batteries lui ont répondu promptement et ont obligé le feu de la place à se taire. La flotte sarde est entrée à midi en ligne. Le feu des assiégeants continue.

ROME, 19 janvier. — Les Piémontais ont comprimé la révolte qui avait éclaté dans la province d'Ascoli (Etats de l'Eglise). On ajoutait que les réactionnaires, après la prise de Tagliacozzo, auraient été battus par le général Pinelli.

De nombreux officiers royaux et une foule de paysans romains se sont jetés dans les Abruzzes pour prendre part à l'insurrection.

PESTH, 23 janvier. — Le comitat de Gran vient de publier une adresse dirigée contre le diplôme impérial d'octobre 1861. Cette adresse soutient en particulier que la Pragmatique Sanction oblige le Roi aussi bien que la Nation et que la perception des impôts est illégale sans le consentement de la Diète. En outre, cette adresse invite le roi de Hongrie (c'est-à-dire l'empereur d'Autriche) à fixer sa résidence dans son royaume.

COPENHAGUE, 23 janvier. — Tous les armements récemment ordonnés par le gouvernement sont poursuivis avec la plus grande activité.

La construction de nouveaux navires de guerre a été décrétée.

WASHINGTON, 15 janvier. — Le Mississippi, l'Alabama et la Floride ont déclaré solennellement leur séparation d'avec l'Union. — Dans la Virginie, une convention est convoquée pour proclamer également la sécession. Ordre a été donné à plusieurs bâtiments de guerre fédéraux de pénétrer de force dans le port de Charleston.

Les séparatistes se sont emparés de plusieurs forts, ainsi que de l'arsenal fédéral de la Louisiane.

Le bureau de cette feuille a reçu les dons suivants :

POUR LA HOLLANDE:

D'un anonyme de Neuchâtel, fr. 5.

Pour les incendiés de Frochoux:

De la famille H. fr. 2. — D'un anonyme de Neuchâtel, fr. 1*50.

COURRIER DU VAL-DE-TRAVERS

PARAISSANT LE SAMEDI.

Prix d'abonnement

POUR LA SUISSE :

Un an, fr. 5. — Six mois, fr. 3.
Trois mois, fr. 1.70.

Pour l'étranger, le port en sus.

ON S'ABONNE :

A Travers, chez M. JULES ERBEAU, négociant. — A Couvet, M. JOSEPH EBERHARD, négociant.
A Môtiers, chez M. CHARLES-LOUIS CLERC, négociant. — Aux Verrières, chez M. EDOUARD
PETITPIERRE, négociant. — A Buttet, chez M. A. GRANDJEAN, négociant. — A Fleurier,
au bureau de la feuille, et dans toute la Suisse, au bureau des postes ou des gazettes le plus
rapproché de son domicile. — Les abonnements et annonces doivent être payés d'avance. — Lettres
et argent franco. — Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Prix des annonces :

10 centimes la ligne pour les deux
premières insertions et 5 centimes pour
les suivantes. — Les avis à insérer doi-
vent être déposés le jeudi dans les bureaux
du Val-de-Travers, et le vendredi matin
avant 9 heures au bureau du COURRIER.

AVIS.

Le département militaire invite les jeunes gens appartenant à la classe des recrues ou qui font partie du contingent, qui désireraient se faire recevoir aspirants-officiers dans l'artillerie, les guides, les carabiniers ou l'infanterie, à se présenter au susdit département, d'ici au 10 février prochain.

Neuchâtel, le 21 janvier 1861.

DÉPARTEMENT MILITAIRE.

Signalements d'objets volés.

VALEURS MOBILIÈRES. — BIJOUX

Dans l'après midi du dimanche 6 janvier courant, un vol a été commis avec effraction à Marseille, dans la Grande-Rue, n° 55, au préjudice du sieur Malizzi, ancien confiseur.

On a soustrait les objets suivants :

1° Trente obligations des chemins de fer romains, au porteur, savoir :

Huit obligations du n° 27,221 au n° 27,228.	
Trois » 167,804	167,806.
Dix » 167,814	167,823.
Neuf » 181,873	181,881.

2° Trois titres de rente du Piémont, de 50 fr. chaque.

3° Un dit de rente du Piémont de 400 francs.

4° Dix actions de la société marseillaise des filets de la mécanique, raison sociale Chaumier et C^{ie}.

5° et 6° Une action de la compagnie générale du cabotage à vapeur, société Bossy, Maglione et C^{ie}, et un titre des deux huitièmes seulement d'une autre action de la même compagnie.

7° Deux cent cinquante francs en pièces de 5 francs, renfermées dans un petit sac de toile. Ces pièces sont noires n'ayant pas été mises en circulation depuis longtemps.

8° Cent cinquante francs en pièces d'or, sa-

voir : 5 pièces de 20 fr., une de 40 fr., et une de 10 francs.

9° Trois pièces étrangères d'argent de 5 fr. la première du Pape Pie IX, la seconde de la Suisse, et la troisième de la République Subalpine, frappée à Milan en 1848.

10° Une ancienne montre d'or épaisse, avec le cadre doré.

11° Une chaîne d'or à 8 tours, mince, dite Jaseron, à la Marseillaise, avec une plaque au fermoir, de forme ovale, ayant une pierre de couleur lilas au milieu et de petits poids d'or autour.

12° Deux bagues d'or plates.

13° Une paire de ciseaux d'or attachant à une chaîne de même métal, à 6 rangs, mince, dite Jaseron, suspendue elle-même à un crochet, aussi d'or; ce crochet a par devant la forme d'une lyre. Les lettres A. M. majuscules, entrelacées son gravées de l'autre côté.

14° Trois petites pierres diamant, montées sur argent; c'est la moitié d'une plaque.

Prière d'informer la préfecture du Val-de-Travers s'il se présentait des individus ne pouvant pas se justifier de la légitime possession des objets ci-avant mentionnés.

Neuchâtel, le 18 janvier 1861.

Le Directeur du département de police.

Copie conforme :

Môtiers, le 24 janvier 1861.

PRÉFECTURE.

AVIS.

Le public de Fleurier est prévenu que la commission du feu, d'accord avec le conseil municipal, fera faire des visites dans les maisons par le garde-police, afin de s'assurer si les ménages ont l'eau nécessaire pour la nuit, et si le bois que l'on aurait mis sécher dans les fourneaux a été retiré.

Ch^s-A^d MARCHAND, capitaine du feu.

zons variés et imprévus avaient succédé à ces horizons que caresse d'un si doux regard le soleil riant de nos jeunes années! Comme le vent capricieux qui soufflait dans les voiles de son vaisseau l'avait, en l'éloignant des passions privées, poussé au milieu des passions politiques.

Et voilà que, croyant, insoucieux jeune homme, avoir oublié tout ce qui existait sur la terre, il se souvenait de tout! voilà que sa vie, libre et puissante comme l'Océan qui la berçait, allait se rattacher à des liens inconnus jusqu'alors qui la retiendraient peut-être en tel ou tel lieu, comme un vaisseau à l'ancre qui appelle le vent et que le vent appelle, et qui cependant se sent enchaîné, esclave captif de la veille, à qui la liberté passée rend plus amère encore sa servitude à venir! Paul s'abîma longtemps dans ces pensées, puis se releva lentement et alla s'accouder à la fenêtre.

La nuit était calme et belle, la lune brillait au ciel et argentait le sommet des vagues.

Les trois îles apparaissaient à l'horizon, bleuâtres comme des vapeurs flottant sur l'Océan.

Il se rappela combien de fois dans sa jeunesse, il s'était appuyé à la même place, regardant le même spectacle, suivant des yeux quelque barque à la voile blanche qui glissait silencieusement sur la mer, comme l'aile d'un oiseau de nuit.

Alors son cœur se gonfla de souvenirs doux et tendres; il laissa tomber sa tête sur sa poitrine, et des larmes muettes coulèrent le long de ses joues. En ce moment, il sentit qu'on lui prenait la main: c'était le vieillard; il voulut cacher son émotion; mais, se repentant aussitôt de ne pas oser être homme, il se retourna de son côté et lui montra franchement son visage tout mouillé de larmes.

— Tu pleures, enfant! dit le vieillard.

— Oui, je pleure, répondit Paul, et pourquoi le cache-rais-je? oui, regarde-moi. J'ai cependant vu de terribles choses dans ma vie! J'ai vu l'ouragan faire tourbillonner mon vaisseau au sommet des vagues et au fond des abîmes, et j'ai senti qu'il ne pesait pas plus à l'aile de la tempête qu'une feuille sèche à la brise du soir! J'ai vu des hommes tomber autour de moi comme les épis murs sous la faucille

Immeubles à vendre.

Les membres de la famille de feu Ch.-Henri Leuba, de Buttet, ont exposé publiquement en vente les immeubles qu'ils possèdent au village dudit lieu, consistant :

- 1° En une maison, verger et jardins;
- 2° Un second verger;
- 3° Deux parcelles de forêt.

L'homologation des échutes données de ces divers immeubles sera sollicitée devant la justice de Môtiers, à la salle de justice dudit lieu, le samedi 2 février prochain 1861, à 2 heures après midi, en procédant d'abord à un essai de nouvelles surenchères.

AVIS.

Aucune enchère n'ayant eu lieu à la séance du juge de paix du 22 décembre 1860 sur les immeubles suivants appartenant aux masses réunies et en faillite Petitpierre et Bonzon : a) Un domaine de plus de cent poses anciennes, composé d'une maison neuve, champs, pâturage et forêt d'un rapport considérable et situé rière Couvet. b) Un champ d'environ une pose ancienne situé près le village de Saint-Sulpice. Un nouvel essai de vente a été fixé pour avoir lieu à la séance du juge de paix de Môtiers, à la salle de justice, le samedi 2 février prochain 1861, à 3 heures après midi.

A vendre une propriété à Corcelles

Le 25 février prochain, à 3 heures du soir, dans l'hôtel de la Fleur de Lys à Corcelles, le curateur de M. Auguste Schouffelberger fera procéder à la vente par voie de minute, d'immeubles que son pupille possède à Corcelles, savoir :

1° Une grande maison d'habitation, dans une des plus belles situations du village, jouissant d'une vue très-étendue sur le lac, les Alpes

du moissonneur! J'ai entendu les cris de détresse et de mort de ceux dont la veille j'avais partagé le repas pour aller recevoir leur dernier soupir; j'ai marché à travers une grêle de boulets et de balles, sur un plancher où je glissais à chaque pas dans le sang! Eh bien! mon âme est restée calme; mes yeux ne se sont pas mouillés. Mais cette chambre, vois-tu, cette chambre dont j'avais si saintement gardé le souvenir, cette chambre où j'ai reçu les premières caresses d'un père que je ne reverrai plus, et les derniers baisers d'une mère qui ne vaudra peut-être plus me revoir, cette chambre, c'est quelque chose de sacré comme un berceau et comme une tombe. Je ne puis la reconnaître sans me laisser aller à mes émotions; il faut que je pleure, ou j'étoufferais!

Le vieillard le serra dans ses bras. Paul posa la tête sur son épaule, et pendant un instant on n'entendit que ses sanglots. Enfin le vieux serviteur reprit :

— Oui, tu as raison; cette chambre, c'est à la fois un berceau et une tombe; car c'est là que tu es né.

Il étendit le bras :

— Et c'est là que tu as reçu les derniers adieux de ton père, continua-t-il en désignant du geste l'angle parallèle de l'appartement.

— Il est donc mort? dit Paul.

— Il est mort.

— Tu me diras comment.

— Je vous dirai tout!

— Dans un instant, ajouta Paul en cherchant de la main une chaise et en s'asseyant. Maintenant, je n'ai pas la force de t'écouter. Laisse-moi me remettre.

Il appuya son coude sur la croisée, posa sa tête sur sa main et jeta de nouveau les yeux sur la mer.

— La belle chose qu'une nuit de l'Océan lorsque la lune l'éclaire, comme elle le fait à cette heure! continua-t-il avec cet accent doux et mélancolique qui lui était habituel. Cela est calme comme Dieu; cela est grand comme l'éternité. Je ne crois pas qu'un homme qui a souvent étudié ce spectacle craigne de mourir. Mon père est mort avec courage, n'est-ce pas?

— Oh! certes! répondit Achard avec fierté.

Feuilleton du Courrier du Val-de-Travers. 11

LE CAPITAINE PAUL

PAR ALEXANDRE DUMAS.

Suite.

VIII

— La voilà, dit le vieillard, montrant le livre saint ouvert sur un prie-Dieu.

— Oh! c'est elle! c'est elle! s'écria Paul en appuyant ses lèvres contre les feuillets.

— Oh! brave cœur! brave cœur! murmura le vieillard. Merci, mon Dieu, merci!

— Puis, dit Paul en se relevant, dans cette chambre, une fenêtre d'où l'on distinguait la mer, et sur la mer, trois îles?

— Oui, celles d'Houat, d'Hœdic et de Belle-Ile en mer.

— C'est donc bien cela! s'écria Paul en s'élançant vers la chambre; puis, voyant que le vieillard voulait l'y suivre : — Non, non, lui dit-il en l'arrêtant, seul... laisse-moi y entrer seul. J'ai besoin d'y être seul. Et il entra, fermant la porte derrière lui.

Alors il s'arrêta un instant, saisi de ce saint respect qui entoure les souvenirs d'enfance.

La chambre était bien telle qu'il l'avait décrite, car la religion dévouée du vieux serviteur l'avait conservée pure de tout changement.

Paul, chez qui un regard étranger eût sans doute arrêté la manifestation des sentiments qu'il éprouvait, certain d'être seul, s'y abandonna tout entier; il s'avança lentement et les mains croisées vers le crucifix d'ivoire, et, se laissant tomber à genoux comme il avait l'habitude de le faire soir et matin autrefois, il essaya de se rappeler une de ces naïves prières où l'enfant, sur le seul de la vie encore, prie Dieu pour ceux qui lui en ont ouvert les portes.

Que d'événements s'étaient succédé entre ces deux agenouillements, répétés à vingt ans de distance! Quels hori-

et le Jura; elle contient un bel encavage de plus de 130 bosses, elle est entourée d'un jardin et vigne, et d'un grand verger planté d'arbres fruitiers.

2^o **Une maison rurale et d'habitation**, au haut dudit village, avec lessiverie indépendante et environ 300 perches (7³/₄ ouvriers) de vignes attenant à la maison.

S'adresser, pour voir les immeubles, aux locataires à Corcelles, et pour les conditions au curateur P. Barrelet-Leuba, à Colombier, ou au notaire Baillet, à Boudry.

AVIS.

Le juge de paix du cercle de Môtiers au Val-de-Travers fait connaître au public qu'aucune enchère n'ayant eu lieu à la séance du 22 décembre 1860 sur les immeubles de la masse en faillite du citoyen Henri-Emile Boss, situés au village de Môtiers; il a fixé un nouvel essai de vente pour avoir lieu à la salle de justice dudit lieu, le **samedi 2 février prochain 1861**, à 2 heures après midi. Ces immeubles consistent en une maison ayant habitation, grange et écurie, un petit bâtiment servant de forge, et un vaste clos, le tout avantageusement situé.

MONTES.

Avec permission de M. le juge de paix de Môtiers, M^{me} Clerc-Cormier à Fleurier, exposera en mises franches et publiques, **lundi 4 février prochain**, un buffet, balances (grandes et petites), gilets, tricots, bas, chaussettes, corsets, gants pour manœuvres et autres, indiennes, tabliers, mousseline pour rideaux, cravates, chemises, petits velours paramatas, cache-nez, cotons anglais et suisse, cigarres, tabacs et pipes, blouses, agraffes pour robes, cols noirs avec grains, laines à tricoter, et beaucoup d'autres articles. — Jusqu'au jour des mises, elle continuera la liquidation des articles de son magasin.

AVIS.

Les héritiers d'Auguste Martin, mécanicien, à Couvet, exposeront en vente par voie d'enchères publiques, la **totalité du mobilier** du défunt, consistant principalement en vêtements d'homme, beaucoup de linge de corps, de lit et de table, 4 lits, un lit de repos, une pendule, 4 armoires à deux portes, un fauteuil, une commode, chaises, tables, vaisselle d'étain et batterie de cuisine, 2 chars, un gros van, des outils de labourage, environ 20 émines de pommes de terre, 50 émines de froment, 12 dites d'orge, 4 milliers de foin, 1 char de paille, 8 à 9 chars de bois, et un cochon pesant environ 180 livres. — Les enchères auront lieu à l'ancien domicile du défunt, au bas du village de Couvet, les **lundi et mardi 28**

— Cela devait être ainsi, continua Paul. Je me le rappelle, mon père, quoique je n'eusse que quatre ans lorsque je le vis pour la dernière fois.

— C'était un beau jeune homme comme vous, dit Achard regardant Paul avec tristesse; et justement de votre âge.

— Comment l'appelait-on?

— Le comte de Morlaix.

— Ainsi, moi aussi, je suis d'une noble et vieille famille! Moi aussi, j'ai mes armoiries et mon blason, comme tous ces jeunes seigneurs insolents qui me demandaient mes parchemins quand je leur montrais mes blessures!

— Attends, jeune homme, attends! ne te laisse pas prendre ainsi à l'orgueil! car je ne t'ai pas dit encore le nom de celle à qui tu dois le jour, et tu ignores le terrible secret de ta naissance!

— Eh bien! soit! je n'en entendrai pas moins avec respect et recueillement le nom de ma mère.

— La marquise d'Auray, répondit lentement et comme à regret le vieillard.

— Que dis-tu là? s'écria Paul en se levant d'un seul bond et en lui saisissant les mains.

— La vérité, répondit-il avec tristesse.

— Alors, Emmanuel est mon frère! Alors, Marguerite est ma sœur!

— Les connaissez-vous donc déjà? s'écria à son tour le vieux serviteur étonné.

— Oh! tu avais bien raison, vieillard, dit le jeune marin en retombant sur sa chaise. Dieu veut ce qu'il veut, et ce qu'il fait est écrit longtemps d'avance dans sa sagesse.

Il y eut un long temps de silence, et enfin Paul, relevant la tête, fixa des yeux résolus sur le vieillard:

— Et maintenant, lui dit-il, je suis prêt à tout entendre. Tu peux parler.

IX

Le vieillard se recueillit un instant, puis il commença: — Ils étaient fiancés l'un à l'autre. Je ne sais quelle haine mortelle divisa tout à coup leurs familles et les sépara. Le comte de Morlaix, le cœur brisé, ne put rester en France. Il partit pour Saint-Domingue, où son père possédait

et **29 janvier courant**, dès les 9 heures du matin.

A VENDRE.

11. On offre à vendre une action de la **Banque cantonale**. S'adresser au bureau de cette feuille.

LOUIS BELLER, fabricant de cols à Neuchâtel, a l'honneur d'annoncer à ses pratiques du Val-de-Travers, qu'il vient de remettre un grand choix de cols, (ancienne forme et dernière nouveauté), chez son frère **Fritz Beller**, maître-Edouard Juvet, à Fleurier, le tout à des prix très-modiques. Il se charge de toute commande sur mesure, qui lui seront transmises par son frère, n'ayant pas d'autres dépôts dans aucune localité du Vallon.

APERÇU DES ARTICLES :

- Cols forme ancienne.
- Cols nouveautés.
- Cols à boutons, américains et anglais.
- Rubans et Schlipples pour jeunes gens.

TOURBE A VENDRE, bonne qualité. S'adresser à M. Huguenin-Berthoud, à Fleurier, maison Wyder, quartier Berthoud.

Chez Louise Grandjean-Bolle, A FLEURIER.

Chaussures fines et ordinaires à très-bas prix. Laine du pays, première qualité.

CHEZ LA MÊME :

- Pruneaux, bonne qualité, à prix très-réduits.
- Pois blancs et coquelets, qualité garantie.

AVIS.

Pour cause de maladie, le citoyen Henri Porret, habitant Môtiers, maison Ch.-Louis Clerc, offre à remettre le fonds de son établissement qui se compose d'un billard avec tous ses accessoires, tables, tabourets, tableaux, glaces, pendule, verrerie, comptoir, banquettes, batterie de cuisine, vaisselle, potager, table de cuisine, literie, ustensiles de cave, quelques cents bouteilles vides, vins en bouteilles, blanc et rouge, deux tables avec quatre bancs, cuveaux de lessive, seilles, outils de jardin et plusieurs autres objets dont on supprime le détail, le tout à peu près neuf.

16. On offre à vendre un gros tour en fer, de mécanicien, pour petit et gros volume. S'adresser au bureau de cette feuille.

Pagès Frères, ferblantiers, A FLEURIER.

Ont l'honneur d'offrir au public un joli choix de lampes à gaz, id. pour magasin, id. pour salon, id. pour billard, id. pour corridor et cuisine,

dait une habitation. Je l'accompagnai, car le marquis de Morlaix avait toute confiance en moi : j'étais le fils de celle qui l'avait nourri : j'avais reçu la même éducation que lui, il m'appelait son frère, et moi seul me souvenais de la distance que la nature avait mise entre nous. Le marquis se reposa sur moi du soin de veiller sur son fils, car je l'aimais de tout l'amour d'un père. Nous restâmes deux ans sous le ciel des tropiques. Pendant deux ans votre père, perdu dans les solitudes de cette île magnifique, voyageur sans projet et sans but, chasseur à la course ardente et infatigable, essaya de guérir les douleurs de l'âme par les fatigues du corps. Mais, loin de réussir, on eût dit que son cœur s'allumait encore à ce soleil ardent.

Enfin, après deux ans de combats et de lutte, son amour insensé l'emporta : il fallait qu'il la revît ou qu'il mourût. Je cédai; nous partîmes. Jamais traversée ne fut plus belle ni plus heureuse : la mer et le ciel nous souriaient : c'était à croire aux présages heureux : six semaines après notre départ de Port-au-Prince, nous débarquions au Havre.

Mademoiselle de Sablé était mariée; le marquis d'Auray était à Versailles, remplissant près du roi Louis XV les devoirs de sa charge, et sa femme, trop souffrante pour le suivre, était restée dans ce vieux château d'Auray, dont vous voyez d'ici les tourelles.

— Oui, oui, murmura Paul, je le connais; c'est bien, continuez.

— Quant à moi, reprit le vieillard, pendant notre voyage, un de mes oncles, ancien serviteur de la maison d'Auray, était mort, et m'avait laissé cette petite maison et les terres qui en font partie. J'en pris possession. Quant à votre père, il m'avait quitté à Vannes en me disant qu'il partait pour Paris, et depuis un an que j'habitais cette maison, je ne l'avais pas revu.

Une nuit (il y a aujourd'hui vingt-cinq ans de cette nuit) on frappa à ma porte; j'allai ouvrir : votre père parut, portant dans ses bras une femme dont le visage était voilé; il entra dans cette chambre et la déposa sur ce lit; puis, revenant dans l'autre pièce, où je l'attendais muet et immobile d'étonnement :

— Louis, dit-il en me mettant la main sur l'épaule et

lampes en bronze doré, pour salon. Falot de rue, et toutes les fournitures pour toute espèce de lampes. Ils se chargent aussi des réparations.

Ils ont aussi le dépôt de gaz qu'ils vendent en gros et en détail. — Ce gaz se distingue par sa belle clarté, un bec représentant la lumière de 14 bougies et le double effet d'huile; il ne se fige pas et ne fait pas de tache. Une lampe brûle pour 6 à 7 centimes de gaz par heure.

Ils sont toujours bien assortis en potagers portatifs, de toutes grandeurs, fourneaux ronds à calorifère, corniches en laiton, pour brûler le bois et le coke.

Les personnes qui auraient des recommandations de l'année dernière, sont priées de les réclamer dans la quinzaine, sinon on en disposera.

Librairie Charles Leidecker, A NEUCHÂTEL.

Publications nouvelles.

L'engagement de la foi ou l'esprit de la ratification du vœu du baptême. Discours adressé aux catéchumènes de l'église de la ville de Neuchâtel, par M. le pasteur Henry; brochure in-8°, 30 centimes.

Instruction. Délassement. La famille, journal pour tous, publié sous la direction de M. A. Vulliet. 1 fort volume in-8°, illustré, fr. 4.

Histoire de la Confédération suisse, depuis les premiers temps jusqu'en 1860, par A. Daguët, 1 fort vol. in-8°, de 640 pages, fr. 4.50.

Histoire de la prédication parmi les réformés de France, au dix-septième siècle, par A. Vinet. 1 vol. in-8°, fr. 6.

Les soirées germaniques offertes à la jeunesse, par M^{lle} Alphonse Karr. Contes et nouvelles, 1 vol. in-8°, avec gravures, fr. 4.

Adam Bede, de George Eliot, 2 vol. in-8°, fr. 7.

Almanach de la république et canton de Neuchâtel pour 1861. Publié par la société neuchâteloise d'utilité publique, 5^{me} année, 35 cent.

Une partie de ces ouvrages sont en vente : à Travers, chez M^{lle} Julie Curit, à Couvet, Joseph Eberhard, à Fleurier, G. Berghof, aux Verrières, G. Ohlmeyer.

Vente en faveur des Esclaves aux Etats-Unis.

Les amis de l'œuvre et les personnes disposées à s'intéresser à cette vente, qui aura lieu au printemps à Neuchâtel, sont priées de bien vouloir envoyer des ouvrages ou d'autres objets, avant la fin de mars, à M^{me} Jeanrenaud-Strecker, M^{me} Narbel, M^{me} de Marval-Dupasquier, et M^{me} de Merveilleux, à Neuchâtel, à M^{lle} Cécile Jacot à Boudry; à M. le pasteur Vust, à Engollon; à M. le pasteur Rosselet, à Couvet; à M. Burdet,

en me regardant en homme qui implore, quoiqu'il sache qu'il a le droit de commander, Louis, tu peux faire plus que de me sauver la vie et l'honneur à celle que j'aime; monte à cheval, cours à la ville, et dans une heure sois ici avec un médecin.»

Il me parlait avec cette voix brève et puissante qui indiquait qu'il n'y a pas un instant à perdre : j'obéis. Le jour commençait à paraître lorsque nous revînmes.

Le docteur fut introduit par le comte de Morlaix dans cette chambre dont la porte se referma sur eux; ils y restèrent toute la journée; vers les cinq heures du soir, le médecin partit, et, la nuit venue, votre père sortit de la chambre à son tour, emportant de nouveau entre ses bras, et toujours voilée, cette femme mystérieuse qu'il avait apportée la veille. Je rentrai derrière eux dans la chambre, et je vous y trouvai : vous veniez de naître.

— Et comment sîtes-vous que cette femme était la marquise d'Auray? interrompit Paul, comme s'il cherchait à douter encore.

— Oh! répondit le vieillard d'une manière aussi terrible qu'inattendue, j'avais offert au comte de Morlaix de vous garder avec moi; il avait accepté cette offre, et de temps en temps il venait passer une heure auprès de vous.

— Seul? demanda Paul avec anxiété.

— Toujours, répondit Achard. Seulement, j'avais la permission de me promener avec vous dans le parc; alors il arrivait parfois que la marquise apparaissait au détour de quelque allée, comme si le hasard l'y eût conduite; elle vous faisait signe d'aller à elle, et elle vous embrassait comme un enfant étranger que l'on a plaisir à voir parce qu'il est beau.

Quatre ans se passèrent ainsi; puis une nuit, on frappa de nouveau à cette porte; c'était encore votre père. Il était plus calme, mais plus sombre peut-être que la première fois.

« — Louis, me dit-il, je me bats demain au point du jour avec le marquis d'Auray; c'est un duel à mort et qui n'aura de témoin que toi seul; la chose est convenue. Donne-moi donc l'hospitalité pour cette nuit et tout ce qu'il me faut pour écrire. » *La suite au prochain numéro.*

instituteur, au Locle. — On indiquera plus tard le local et le jour de la vente.

LIQUIDATION POUR CAUSE DE DÉPART

Devant partir prochainement, M. Veidner, pelletier à Couvet, offre au public toute sa **PELLETERIE** à des prix bien au dessous de leur valeur.

A vendre un équipement militaire pour carabinier. S'adresser au bureau de cette feuille.

CLAUDE DUCRETTET prévient le public qu'il vient de recevoir un bel assortiment de graines potagères et jardin, de Paris et d'Allemagne, et comme il est avantageusement connu dans le pays, se recommande à ses pratiques de vouloir bien l'honorer de leur confiance et qu'il commencera sa tournée fin janvier ou les premiers jours de février; il saisit cette occasion pour prévenir le public qu'il n'a ni commis ni associé pour cet article.

Frédéric Roulet-Borel, à Fleurier,

Prévient le public qu'il est bien assorti en laiton en planche, poudre de rubis, esprit de vin, outils pour menuisiers, tenailles de différentes grosseurs, cordes pour lessive, cadenas, strubs, vis à bois, pitons et agraffes. Le même vient de recevoir de la cire à cacheter, cire London, cire extra superfine. Il est toujours bien assorti en outils et fournitures d'horlogerie.

24. On offre à vendre un **burin fixe**, première qualité, avec renvoi, tournant à la main, à de favorables conditions. S'adresser à M. Guye-Chédél, aux Petits-Bayards.

Chez Dechanez, pâtissier, A FLEURIER.

Rhum de la Jamaïque, eau de cerise, vieille, de Schwytz, eau de fleurs d'orangers, double, à des prix avantageux.

Le même est toujours assorti en desserts frais, et se charge de toutes les commandes qu'on voudra bien lui confier. — Tous les dimanches, cornets et meringues, etc.

VERITABLE OUATE

ANTI-RHUMATISMALE ANGLAISE

du **D^r PATTISON**,

à 1 fr. le paquet et 60 cent. le demi-paquet.

En vente chez **Charles Margot-Vaucher, à Fleurier.**

Cette ouate est un remède sûr et prompt contre les douleurs rhumatismales de toute espèce, qu'elles aient leur siège dans les jambes, les bras, le dos, les mains ou dans le cou.

Dépôt général chez

E. Ringk et Comp^e, à Schaffhouse (Suisse).

Pour cause de départ, MAGASIN EN LIQUIDATION,

EN GROS ET EN DÉTAIL.

GIRAUD BRESSON, marchand à Fleurier, prévient le public qu'à dater de ce jour, il vendra les marchandises formant son magasin, telles que chapeaux, casquettes, parapluies, ombrelles, chaussures, couvertures en laine et en coton, bonnettes en tous genres, habillements confectionnés pour hommes, toile en fil et en coton, beau choix de cotonne, draps pour pantalons, et beaucoup d'autres articles trop longs à détailler. Ces marchandises seront vendues à 10 p. c. au-dessous du prix de facture. Les personnes qui achèteront pour une somme de 50 francs, jouiront d'un escompte de 5 pour cent.

ECLAIRAGE.

L'on peut se procurer des **lampes à gaz**, appropriées à plusieurs usages, avec leurs accessoires, ainsi que du **gaz liquide**, chez **CH^s-L^s CLERC, à MOTIERS.**

29. On offre à vendre à de favorables conditions, une **action de fondation** de fr. 5000 de l'Union Horlogère. S'adresser au bureau de cette feuille qui indiquera.

30. Pour cas imprévu, une action de fr. 200

de l'**Union Horlogère** et une de fr. 100 de l'**Association ouvrière** sont à vendre. S'adresser au bureau de cette feuille.

HENRI GEX FILS A FLEURIER,

Régistres et fournitures de bureau, joli choix de presses à copier, agenda de poche pour dames et pour hommes, timbres secs et humides. — Broderie et mercerie, cravates en soie noires et fantaisie.

A LOUER.

32. On offre à louer, à Fleurier, une bonne cave. S'adresser au bureau de cette feuille.

33. A louer pour la Saint-Georges prochaine, **deux appartements** avec les dépendances nécessaires, plus une grange et une écurie. S'adresser à l'auberge du Guillaume-Tell, près de Buttes.

34. L'emplacement du **CAFÉ PORRET** avec la **PINTE**, à Môtiers, sont à louer pour Saint-Georges 1861. Au besoin, l'étage pourrait former deux beaux **appartements**. S'adresser à **CH^s-L^s Clerc**, audit lieu.

LE MÊME offre aussi un **appartement** pour Saint-Georges, dans la maison qu'il habite.

35. On offre à louer, à Fleurier, pour Saint-Georges, un **appartement** se composant de 3 ou 4 pièces, tel qu'on le désirera. S'adresser au propriétaire, **Jaques Vaucher**, audit lieu.

36. On offre à louer, pour la Saint-Georges prochaine, un **appartement** au centre du village des Bayards, composé de trois chambres et vastes dépendances. S'adresser à **Théophile Guye** audit lieu.

37. On offre à louer, pour la Saint-Georges prochaine, un **appartement** dans la maison du Cercle des Bayards, composé de trois chambres et dépendances. S'adresser au citoyen **L. Guye-Chédél**, audit lieu.

38. On offre à louer, pour la Saint-Georges prochaine, à Fleurier, un **appartement** composé de quatre chambres et dépendances. S'adresser à **M. Claude Vaucher**, à Saint-Georges près Yverdon, ou à **Louis-Ulysse Lebet**, à Fleurier.

39. On offre à louer, à Fleurier, pour la Saint-Georges prochaine, un petit **logement** avec dépendances. S'adresser au bureau de cette feuille.

40. On offre à louer à Fleurier, une **chambre meublée** pour une personne du sexe féminin. Le bureau de la feuille indiquera.

41. On offre à louer de suite ou pour la Saint-Georges à Fleurier, un **appartement** composé de plusieurs chambres et dépendances. Le bureau de cette feuille indiquera.

Demandes et offres de services.

42. On demande pour entrer de suite, une **jeune fille** pour aider dans un ménage, qui serait rétribuée selon ses capacités, mais qui ne serait pas logée. S'adresser au bureau de cette feuille.

Henri HONEGGER, serrurier, annonce au public qu'il vient de s'établir à Fleurier, maison Steiner, au Quartier neuf. Il fera tout son possible pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Louise Mathey, sage-femme patentée, établie à Buttes, depuis 6 mois, prend la liberté de se recommander au public tant pour son état que pour ventouser; elle s'efforcera de mériter la confiance que l'on voudra bien lui accorder.

Son domicile est dans la maison d'Ami Grandjean, négociant.

45. On demande de suite une **bonne cuisinière**, active et robuste, munie de bonnes recommandations. S'adresser au bureau de cette feuille.

AVIS.

Julien Borel, sellier, quittant Fleurier, et ayant remis son établissement à son ouvrier, Jules Prince, vient remercier sa nombreuse clientèle de la confiance qu'elle lui a toujours accordée et la prie de la reporter sur son successeur, qui s'efforcera de la mériter.

AVIS

Edouard Jeanrenaud, tailleur, à Fleurier, se recommande pour tout ce qui concerne sa partie; il se charge du raccommodage et dégraissage de toute espèce de vêtement; il se rendra en journée chez les personnes qui le désireront. — Son domicile est dans la maison de **M. Guye de Sassel**, quartier Vaucher, à Fleurier.

48. On demande de suite une **servante** robuste, et munie de bons certificats. S'adresser au bureau de cette feuille.

49. On demande de suite deux ouvrières finisseuses de raquettes. S'adresser à **F. Duvoisin**, rue du Pré, à Yverdon.

50. On demande de suite, pour travailler à Morat, **deux bons pivoteurs, un acheveur et sertisseur**, qui auraient de l'ouvrage assuré; ce serait dans un genre bon courant et pour la partie des échappements. Bonnes conditions. S'adresser au bureau de cette feuille.

AVIS DIVERS.

51. Pour cause de santé, on remettra à des conditions avantageuses, à la Chaux-de-Fonds, un **magasin de modes bien achalandé**; étant établi depuis quatre ans seulement, il ne contient que des marchandises fraîches consistant en modes, lingerie, broderies, ganterie, lainerie, etc. S'adresser au bureau de cette feuille qui indiquera.

LA CONFIANCE.

Capital social : 4 millions de francs

Compagnie anonyme d'assurances, à primes fixes
contre l'incendie.

Elle assure aussi contre la foudre, l'explosion du gaz, les chaudières à vapeur, usines, objets mobiliers et immobiliers, magasin de toute espèce, fabriques, ateliers, cultes religieux, hôtels, cafés, bestiaux, récoltes pendantes, contre la grêle, caves à vins et liqueurs, etc.

REPRÉSENTANT :

M. Léon Huguenin, agent général, Grande-Rue, 19, à la Chaux-de-Fonds. — **M. Charles Cupillard**, agent particulier à Fleurier, est chargé pour tout le Val-de-Travers de faire les propositions d'assurances, et de percevoir les sommes dues par les assurés.

AVIS.

Depuis le 15 janvier, l'**Omnibus de la poste de Fleurier** (service des dépêches), dessert tous les trains du chemin de fer. Le prix des places de Fleurier à Planessert est fixé à 30 centimes.

Avis de loterie.

Le corps des sauveteurs de Couvet, désirant compléter le matériel indispensable à ses besoins et voulant créer un fonds de réserve destiné à secourir ceux qui auraient souffert dans l'exercice de leurs fonctions, se propose de faire une loterie pour la fin de janvier prochain.

En conséquence, il fait un appel à tous les généreux habitants du Vallon, qui voudront bien coopérer à cette œuvre d'utilité publique et de bienfaisance.

MM. Félix Rosselet-Dubied et **Marc Gougginperg** à Couvet, **Jules Jaccard** et **Montandon frères** à Fleurier, **James Coulin**, à Saint-Sulpice, **Dalphon Favre**, à Boveresse, **Jules Erbeau**, à Travers, recevront les dons de toute nature qu'on voudra bien leur adresser.

Le prix des billets est fixé à fr. 1; on peut s'en procurer chez les susdits ainsi que chez

MM. Gustave Borel, au Burcle.

Eugène Jeanjaquet

Paul Duveluz

Joseph Eberhard

James Borel-Petitjean.

Cette loterie ayant obtenu jusqu'à présent une vive sympathie dans tout le Vallon, le comité fera connaître la liste des dons reçus à ce jour, dans le prochain numéro de cette feuille.

Des avis ultérieurs indiqueront les nouveaux dons reçus, ainsi que le jour de leur exposition et du tirage de la loterie.

Pour le Comité

M. GUGGINSPERG, président.

Couvet, 27 décembre 1860.

Changement de domicile.

55. Le citoyen **SCHAFNER**, cordonnier, à Fleurier, prévient ses pratiques qu'il a transporté son domicile dans la maison de M. Vaucher-Martinet; il saisit cette occasion pour se recommander aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Fossati et Novarina, à Fleurier, prévient leur clientèle et le public, qu'à dater du 1^{er} février, leur magasin sera dans leur maison située sur la nouvelle route de Buttes; ils saisissent cette occasion pour rappeler qu'ils sont toujours bien assortis en chapellerie, papiers peints, pâtes, riz d'Italie, etc.

Madame Borel, tailleur à Môtiers, fait savoir et se recommande à ses anciennes pratiques et aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, que son domicile est maintenant chez Jules Huguenin-Borel, maison Victor Etienne à Fleurier.

Objets perdus ou trouvés.

58. On a perdu le 5 janvier courant, depuis le Mont-de-Couvet au village de Couvet, une hache marquée H. B. B. La personne qui l'a trouvée, est priée de la rapporter à H. Bobillier, maréchal à Môtiers, qui promet une bonne récompense.

Voici le récit de la captivité subie à Pékin par M. Parkes, premier interprète de lord Elgin :

Suite, voir les numéros 2 et 3.

Quartier général des Anglais à Pékin, 20 octobre 1860.

» Ici, je fus de nouveau menacé par les mandarins et par les bourreaux. Mais jugeant qu'il y aurait danger à me rétracter sur un point quelconque, je confirmai mes dires et ils furent consignés par écrit.

» Combien d'hommes ont les Français ?

» Je ne connais pas si bien leur effectif. Mais il ne peut être moindre que de 10,000 combattans.

» Vous mentez encore.

» La même question fut reproduite, appuyée par les bourreaux. Je répétai ma réponse; elle fut inscrite. J'expliquai ensuite qu'en ma qualité de *civil*, on ne devait pas s'attendre à me trouver instruit des choses militaires, ni au courant de tous les détails d'une armée aussi nombreuse que celle des alliés.

» Vous appelez cela une grande armée, trente mille hommes? Qu'est-ce que cela? presque rien.

» Ils m'interrogèrent ensuite de la même manière sur le nombre de cavaliers, d'artilleurs, de navires, de bateaux à vapeur, de chevaux, de *coulies* chinois, etc., et particulièrement sur nos batteries de campagne et de siège, que j'évaluais à 3000 et au delà, en faisant connaître leurs propriétés destructives. Apprenant que les chevaux de l'armée provenaient de l'Inde, ils me questionnèrent sur les ressources de ce pays et témoignèrent du déplaisir quand je leur dis qu'il était situé à vingt jours de navigation de la Chine et possédait une armée de 300 mille hommes et une population de plus de 400 millions. Ils contestèrent également mon évaluation de la population de la Grande-Bretagne, que je portais à 30 millions. Mais ce qui leur déplut probablement davantage et m'attira de nouveaux désagréments de la main des bourreaux, c'est que j'employai, pour désigner S. M., un terme qui la mettait sur le même rang que l'empereur. Ils m'avaient questionné sur notre Prince, à quoi j'avais répondu que nous avions plusieurs princes tant en Angleterre qu'aux Indes, mais qui étaient tous au-dessous du souverain, ainsi qu'il en était en Chine.

» Qu'entendez-vous, me dirent-ils, en parlant ainsi? Vous avez prouvé que vous êtes depuis longtemps en Chine, que vous savez notre langue et lisez nos livres. Vous devez, par conséquent savoir qu'il n'existe qu'un seul empereur qui règne sur toutes les contrées du monde. C'est un devoir pour vous de faire part de la supériorité de vos connaissances sur ce point à vos compatriotes, au lieu de les encourager dans leurs idées extravagantes.

Ils insistèrent alors sur ce que j'avais été fréquemment à Pékin; j'y avais, disaient-ils, des confédérés dont ils me forceraient bien à révéler les noms. Je répondis par une dénégation énergique et leur dis que je ne connaissais que trois personnes à Pékin.

» D. Nommez-les?

» R. Les deux commissaires impériaux, prince d'I et Muh-Yin, et le commissaire présent Hang-Ki.

» Je faisais cette réponse espérant désarmer leurs soupçons qui, je le voyais, étaient très-forts sur ce point. L'idée que par nos *coulies* chinois ou par quelque autre voie, nous avions machiné une trahison à l'intérieur de la ville, était évidemment de nature à leur donner une très-forte appréhension. Ils insistèrent aussi d'une manière toute particulière pour savoir le nombre et les noms de nos interprètes.

» Je répondis à leur désir en leur donnant au long les noms chrétiens et les surnoms de plusieurs de ces personnages, sachant bien, ce que l'événement a prouvé, qu'ils seraient incapables d'écrire d'une manière intelligible les longs mots anglais. Aussi renoncèrent-ils bientôt à cette partie de l'interrogatoire. Ils me firent, toutefois, des questions directes au sujet de M. Lay, et quand je leur eus dit qu'il était actuellement employé par les autorités chinoises à la direction des douanes, dont le produit avait presque doublé depuis que la recette avait été mise dans ses mains, ils m'adressèrent des reproches pour avoir usé d'un tel lan-

gage, et s'écrièrent que M. Lay n'était autre chose qu'un Chinois traître à son pays.

» Vers la fin de l'interrogatoire, pendant lequel je fus forcé de rester à genoux sur la pierre, j'obtins la permission de faire une déclaration pour mon compte personnel. Je leur racontai alors pourquoi mes compagnons et moi nous étions venus à Tong-Chow. Je leur dis que nous étions tous en mission dans l'intérêt de la paix et non de la guerre; que, cependant, bien qu'agissant sous la protection du drapeau parlementaire, et admis à conférer avec les commissaires impériaux, on s'était emparé de nos personnes et l'on nous traitait actuellement, non pas même comme des prisonniers de guerre; mais comme de vulgaires criminels et comme des violateurs de la loi chinoise. J'étais en train de demander qu'on ne persistât pas dans cette méprise énorme et inexplicable pour moi, quand ils m'interrompirent pour me dire: C'est là votre version. Mais nous avons une autre histoire. Du reste, si, comme vous le dites, vous êtes un *civil*, et n'avez rien à démêler avec les militaires ou avec leurs opérations, pourquoi vous voit-on toujours à l'avant-garde? A cela, je répondis que nous avions toujours un interprète en tête de l'armée, afin d'être toujours en mesure de recevoir les ouvertures ou les communications des autorités chinoises et de veiller aux intérêts des populations.

» L'interrogatoire terminé, nous fûmes reconduits en prison.

» Voilà, mylord, le récit complet de tout ce qui est arrivé le 18 septembre, jour où nous avons été faits prisonniers. Mais je tâcherai d'éviter de semblables détails dans le compte que j'ai à vous rendre des vingt jours de notre captivité qui ont suivi. Le 19 et le 20, un grand nombre de mandarins visitèrent la prison, et ceux à qui leur position officielle donnait le droit de requérir, ordonnaient qu'on me fit comparaître pour avoir le plaisir de me voir à genoux devant eux. Parmi eux, étaient les magistrats supérieurs du tribunal des châtimens, y compris le président comme je l'ai su depuis, lequel me maltraita en paroles de ton le plus piquant, riant de mes réponses et se montrant aussi ignorant de ce qui concerne les étrangers, aussi prévenu contre eux, que ses subordonnés qui avaient conduit l'enquête dont je viens de donner la description.

» Plusieurs censeurs et vice-présidents des cinq autres tribunaux de gouvernement me furent aussi désignés par mes gardiens parmi mes visiteurs. Toutes les fois qu'on me mettait en présence de mandarins de haut rang, je ne négligeais pas l'occasion de protester contre le traitement qu'on m'infligeait, et de leur faire remarquer que le mal qu'ils me faisaient retombait sur eux, étant impossible que la paix pût se faire s'ils gardaient en prison les négociateurs.

» Mais ce ne fut que chez les prisonniers que je pus trouver quelque sympathie et quelque attention. Beaucoup de ces malheureux se plaisaient, quand on le leur permettait, à m'entourer pour écouter mon histoire ou les descriptions que je leur faisais des pays étrangers et de leurs usages. Au lieu de suivre l'exemple des fonctionnaires, de me maltraiter, de me tourner en ridicule, ils me manquaient rarement de respect, m'appelaient par mon titre et évitaient autant qu'ils le pouvaient de se rendre importuns. Beaucoup d'entre eux étaient des hommes de la plus basse classe et des criminels de l'ordre le plus dangereux, des meurtriers, des voleurs avec effraction, etc. Ceux qui n'avaient aucune ressource par eux-mêmes, étaient réduits, grâce à la saleté et au régime de la prison, à un état de maigreur et de maladie affreux à voir. Mais ceux qui avaient le moyen de soudoyer les gardiens et de s'acheter le nécessaire, se faisaient une vie comparativement abondante et confortable.

» Ils m'expliquèrent que le système des prisons ne coûte au gouvernement autre chose que la paie des gardiens et la dépense de deux gamelles par jour de millet bouilli pour chaque prisonnier. Les autres dépenses, l'eau, la lumière, le chauffage, le thé, le sel, les légumes pour les prisonniers, la viande pour les géoliers, etc., sont supportés par quelqu'un des prisonniers qui s'en charge volontairement en retour d'une réduction du terme de sa peine.

» Les mandarins du tribunal ayant ordonné qu'on me fournit des aliments que je pusse manger, mon entretien qui coûtait, me dit-on, un shilling par jour, fut mis à la charge du prisonnier pourvoyeur. Celui-ci, au lieu de me voir de mauvais œil à cause du surcroît de dépense que je lui causais, fut des premiers à me témoigner de la bienveillance et de la considération. Mon régime se composait de deux repas par jour, composés de riz cuit, ou d'une espèce de macaroni accompagné d'une maigre pitance de viande ou de légumes. On ajoutait à cela quelques gâteaux ou du pain à la façon du pays, plus un peu de thé et de tabac.

» Sur la liste des prisonniers affichée au mur de la prison, je me vis désigné comme « rebelle, » et condamné pour cela, avec quatre autres parmi soixante et treize, qu'on avait ordre de charger des chaînes les plus lourdes.

» A mesure que je devins plus familier avec les habitans de la prison, je tâchai de savoir d'eux ou par leur intermédiaire les mouvements des alliés ou les desseins des autorités chinoises. Mais les gardiens étaient sans cesse sur le qui-vive pour empêcher toute communication entre les prisonniers et moi à ce sujet, et ils ne me permettaient pas de leur adresser à eux-mêmes la moindre question. Deux de ces hommes étaient toujours à côté de moi, jour et nuit, et bien qu'ils répondissent parfois à mes questions sur M. Loch et mes compagnons de captivité, ils déjouèrent toutes mes tentatives pour faire passer à ceux-ci quelque note ou quelque message.

» Le 22 septembre, je fus transféré de la prison commune dans une chambre séparée ayant environ 8 pieds carrés et située de l'autre côté de la cour; les quatre géoliers chargés de me surveiller m'ont suivi et se sont installés dans la même petite chambre qui m'était affectée. A peine ce déplacement avait-il été effectué, que je reçus la

visite d'un inspecteur de la prison, qui, au lieu de me faire agenouiller, comme ils l'avaient fait précédemment, m'invita à m'asseoir et fit entrer un autre mandarin d'un rang peu élevé en qualité d'assesseur. Ce dernier me dit qu'il était venu me faire une visite toute amicale et toute privée, et me demander, toujours d'une manière officieuse, s'il ne me serait pas possible de rédiger une note d'une teneur ou d'une forme quelconque qui pût être de nature à amener un arrangement des difficultés existant entre nos deux nations respectives.

» Je répondis que lorsque deux nations en guerre voulaient arriver à des relations amicales, la première chose à faire était que l'une ou l'autre fit des ouvertures; que des négociations auraient lieu ensuite soit par écrit, soit au moyen d'une conférence, et que, si ces négociations se terminaient à la satisfaction des deux parties, la paix suivrait aussitôt. J'ajoutai que la difficulté, dans la circonstance, était dans ce que les Chinois avaient fait prisonniers justement les personnes, bien qu'elles ne fussent pas militaires, qui étaient chargées de conduire ces conférences.

» Je leur racontai alors mon histoire; mais, après l'avoir entendue, ils en revinrent tout simplement à leur première proposition de m'engager à trouver un mode d'arrangement. Ils me dirent qu'avant peu de temps ils renouvelleraient leur visite pour connaître ma réponse. Ils ne me donnèrent aucuns renseignements sur les événements qui s'étaient passés durant les derniers cinq jours.

» Peu de temps après, le géolier me demanda si je connaissais un mandarin du nom de Hang-Ki, me disant qu'il désirait me voir, mais qu'il ne pouvait venir dans la prison à cause de l'odeur fétide qui y régnait, et je ne vois pas, ajouta le géolier, comment il peut vous être accordé d'aller auprès de lui. Je répondis au géolier de faire comme il voudrait; quelques minutes après, Hang-Ki entra. J'ai gardé la note de notre conversation, que je parvins à rédiger aussitôt après notre entrevue. Voici cette note :

» Hang-Ki commence par s'apitoyer sur ma position, bien qu'il n'eût pas l'air de penser qu'elle fût inaméricaine. Il me demanda comment les affaires pourraient s'arranger; je lui fais des questions sur ce qui s'est passé. — Il y a eu, me dit-il, des escarmouches, survenues accidentellement entre Sang-ko-lin-Sin et vos troupes, qui n'ont pas encore dépassé Chan-Kea-Wan. Le prince d'I et Muh-Yin ont été rappelés à Pékin, et le prince Kung, un jeune frère de l'empereur, homme très-affable et très-capable, a été désigné pour les remplacer; peut-être Kwei-Liang sera son collègue. — Comment, ajouta-t-il, les négociations peuvent-elles être établies?

A suivre.

Extrait de la Feuille Officielle

DU 24 JANVIER 1861.

FAILLITES

Le citoyen **Fritz Perrenoud allié Gern**, âgé de 34 ans, horloger, domicilié à Fleurier, ayant quitté clandestinement son domicile, sans mettre ordre à ses affaires, le tribunal civil du Val-de-Travers, dans sa séance du 7 janvier courant, l'a déclaré en faillite et a ordonné que sa masse soit liquidée sommairement par le juge de paix du cercle de Môtiers; celui-ci fait connaître à tous les créanciers dudit Fritz Perrenoud, qu'ils aient à faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe de paix à Môtiers, du jeudi 17 janvier courant au vendredi 8 février prochain, jour où les inscriptions seront closes à 5 heures du soir; ils sont en outre péremptoirement assignés à se rencontrer le lendemain samedi 9 dit, à 3 heures après midi, à la salle de justice de Môtiers, pour suivre aux opérations ultérieures de cette liquidation sommaire, le tout sous peine de forclusion. — Môtiers, le 12 janvier 1861.

Ch. PERRET, greffier.

Par jugement en date du 21 courant, le tribunal civil du district du Val-de-Travers a prononcé la faillite du citoyen **Henri-Emile Nicolet**, marchand, fils de Daniel-Frédéric, de la Sagne et des Ponts, domicilié à Travers, et de sa femme Julie fille de Henri-Louis Jeanneret, domiciliée au dit lieu. En conséquence, les créanciers des époux Nicolet prénommés sont requis sous peine de forclusion: 1^o De faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe du tribunal civil à Môtiers-Travers, dès le 25 janvier courant au 25 février 1861, ce dernier jour à 4 heures du soir, moment où les inscriptions au passif seront closes et bouclées. 2^o De se présenter devant le tribunal de la faillite qui siégera à l'hôtel de ville de Môtiers, le 27 février 1861, dès les 9 heures du matin, pour soigner leurs intérêts dans la liquidation. — Môtiers, le 22 janvier 1861.

A. L'EPLATTENIER, greffier.

Nominations.

Dans sa séance du 11 janvier courant, le conseil d'état a nommé: 1^o Le citoyen Henri Schärer, médecin-chirurgien à Fontaines, au poste de médecin-adjoint de bataillon, avec rang de 1^{er} sous lieutenant; 2^o le médecin de batterie David-Louis Rossel, au poste de médecin de bataillon, avec rang de capitaine; 3^o le médecin-adjoint Hægler, Adolphe, à Fleurier, au poste de médecin de batterie avec rang de lieutenant.

Le tribunal militaire pour 1861 est composé comme suit: 1^{er} juge, le citoyen Perret David, commandant; 2^o juge, Morel Numa, major. 1^{er} suppléant, Grandjean, Jules, capitaine d'artillerie; 2^o suppl., Virchaux, Jules-Fritz, capitaine d'infanterie; 3^o suppl., Balsiger Jaques, lieutenant d'artillerie; 4^o suppl., Robert Henri, lieutenant de carabiniers. Auditeur, Borel Eugène (rang de capitaine). Greffier, Quinche, Georges-Louis, 1^{er} sous-lieutenant d'infanterie.

Le conseil d'état a composé comme suit les conseils de réforme pour 1861. **District du Val-de-Travers.** Blaser, Adolphe, commandant, président. Tschantz, Philippe, capitaine de carabiniers, assesseur; Balsiger Jaques, lieutenant d'artillerie, assesseur; Landry, Florian, médecin de bataillon, assesseur; Reynier, Ernest, médecin d'ambulance.